

DISTRIB. RESTREINTE

MC/2283

**Original : anglais
19 novembre 2009**

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIEME SESSION

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

RAPPORT SUR LA CINQUIEME SESSION

Genève
27–28 octobre 2009
Rapporteur : M. M. Weidinger (Autriche)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
II. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL	1
III. RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET	2
IV. REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009	2
V. DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2010-2012	3
VI. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2010	5
VII. PROJET DE REVISION STRUCTURELLE	9
VIII. ECHANGE DE VUES SUR LES POINTS PROPOSES PAR LES MEMBRES...	14
a) Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM.....	14
b) Efforts visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières	15
IX. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035	17
X. DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL.....	19
XI. RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES	21
XII. AUTRES QUESTIONS	22
ANNEXE I – Liste des participants	
ANNEXE II – Ordre du jour	
ANNEXE III – Déclaration du Directeur	

COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES RAPPORT SUR LA CINQUIEME SESSION

INTRODUCTION

1. Le Comité permanent des programmes et des finances (CPPF) s'est réuni les 27 et 28 octobre 2009 au Palais des Nations à Genève pour sa cinquième session. Il a tenu quatre séances, présidées par S. E. M. Mundaraín (République bolivarienne du Venezuela) et, plus tard, par M. Weidinger (Autriche).

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés : Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de la), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cameroun, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Egypte, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guatemala, Haïti, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Irlande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zambie.¹

3. Un expert de la Commission européenne a assisté à une partie de la session.

I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Lors des consultations informelles tenues le 20 octobre 2009, les Etats Membres avaient accédé à la demande de la présidence suédoise de l'Union européenne d'autoriser un représentant de la Commission européenne à participer à l'examen d'un certain nombre de points de l'ordre du jour.

5. Etant donné que trois Etats Membres étaient opposés à la proposition de procéder à un vote secret au titre du point 5 de l'ordre du jour, il a été suggéré de supprimer la note de bas de page de l'ordre du jour. Le Comité permanent a adopté l'ordre du jour révisé, tel que modifié, reproduit à l'annexe II.

II. DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

6. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux participants à la cinquième session du Comité permanent des programmes et des finances et, à l'aide d'une présentation PowerPoint, a fait une déclaration dont le texte intégral est reproduit à l'annexe III.

¹ Voir la liste des participants à l'annexe I.

7. De nombreux Etats Membres ont félicité le Directeur général pour son rôle dirigeant et ont présenté à la Directrice générale adjointe leurs meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions.

III. RAPPORT DE SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS ASSIGNEES RESTANT DUES A LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

8. Présentant le Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/34 et SCPF/34/Rev.1), l'Administration a indiqué que 6,1 millions de francs suisses étaient dus pour 2008 et les années précédentes, et quelque 2,9 millions de francs suisses pour 2009, soit un total d'environ 9 millions de francs suisses. Les montants indiqués dans le Rapport avaient été mis à jour et reflétaient les ajustements effectués pour tenir compte de taux de change et de frais bancaires. Douze Etats Membres avaient accepté de conclure un plan de remboursement, et douze autres tombaient sous le coup de l'article 4 de la Constitution.

9. Une délégation s'est déclarée satisfaite de constater que la situation des contributions restant dues s'était améliorée en 2009 ; environ 91 % de l'ensemble des paiements avaient été effectués, et trois pays africains ne tombaient plus sous le coup de l'article 4 de la Constitution. En outre, il était encourageant d'apprendre que la procédure interne de ratification de l'adhésion du Brésil à l'OIM par le Parlement brésilien suivait son cours. Une autre délégation a demandé à être tenue informée des discussions de l'OIM avec le Brésil sur ce point.

10. Plusieurs Etats Membres se sont félicités du Rapport et des efforts déployés par l'Administration pour régler la question des arriérés et faciliter le paiement des contributions, et ont remercié les Etats Membres qui s'étaient acquittés des montants dus conformément à un plan de remboursement. D'autres ont vivement engagé l'Administration à continuer de faciliter ces paiements, en collaborant étroitement avec les Etats Membres pour trouver une solution. Les Etats qui étaient toujours en situation d'arriérés étaient encouragés à s'acquitter des paiements ou à conclure un plan de remboursement, et notamment à saisir la possibilité de payer en monnaie locale. Le Groupe africain a indiqué que ses membres prenaient la question des contributions assignées au sérieux. Celle-ci était inscrite en permanence à l'ordre du jour de ses réunions, et était examinée au niveau des ambassadeurs. Une autre délégation a voulu savoir si l'alignement du barème des quotes-parts de l'OIM sur celui des Nations Unies, en 2008, avait influé sur cette situation.

11. Le Comité permanent a pris note des efforts consentis par certains Etats confrontés à une situation économique difficile pour s'acquitter de leurs contributions restant dues, et a exhorté tous les Etats Membres à ne ménager aucun effort pour régler leurs arriérés dans les meilleurs délais. Il a également vivement encouragé ceux qui étaient en retard de paiement depuis un ou deux ans de régler intégralement leurs contributions ou de conclure un plan de remboursement auquel ils se conformeraient.

IV. REACTUALISATION SUCCINCTE DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2009

12. En présentant le document MC/2280, Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009, le Président a indiqué qu'il devait être examiné conjointement avec le document MC/EX/695, Révision du Programme et Budget pour 2009, ainsi qu'avec la

déclaration du Directeur général. Tandis que la partie administrative du budget était restée inchangée à 39 millions de francs suisses, le budget des opérations, pour sa part, s'élevait à 997 millions de dollars E.-U., soit une augmentation de 155 millions de dollars E.-U. découlant de fonds additionnels destinés à des projets en cours ou à de nouveaux projets et programmes. Les revenus discrétionnaires, initialement estimés à 37 millions de dollars E.-U., avaient été ramenés à 35 millions de dollars E.-U. dans la révision du Programme et Budget pour 2009 présentée aux Etats Membres à la session de printemps des organes directeurs, mais avaient été portés, à ce stade, à 41 millions de dollars E.-U. dans la réactualisation succincte par suite d'un accroissement des revenus provenant de la commission pour frais d'administration correspondant à un montant du budget des opérations plus élevé, ainsi qu'en raison des intérêts créditeurs et des revenus tirés de placements. Cependant, il ne s'agissait encore que d'une estimation, et les chiffres définitifs ne seraient disponibles qu'à la fin de l'exercice, après la clôture des comptes et réception du rapport du vérificateur externe des comptes.

13. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil prenne note de la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009.

V. DESIGNATION DES VERIFICATEURS EXTERNES DES COMPTES POUR LA PERIODE 2010-2012

14. Le Président a attiré l'attention sur le document MC/2282 (Nomination des vérificateurs externes des comptes) et ses deux addendums (MC/2282/Add.1 et MC/2282/Add.2), et a rappelé les consultations informelles qui avaient eu lieu avec les Etats Membres le 24 septembre et les 14 et 20 octobre 2009.

15. L'Administration a précisé que le document MC/2282/Add.2, qui avait été demandé par un Etat Membre lors des consultations informelles du 20 octobre 2009, était une synthèse des deux documents précédents, et qu'il énonçait les principaux critères qui devaient faciliter la prise de décision des Membres.

16. Plusieurs délégations ont remercié le Secrétariat pour ces documents, qui avaient aidé les Etats Membres à cerner les compétences des candidats. Cependant, les informations reproduites dans l'addendum 2 prêtaient quelque peu à confusion. Une délégation a fait observer que les informations contenues dans cet addendum avaient tendance à compliquer la comparaison entre les candidats, au lieu de la simplifier. Peut-être serait-il plus simple de réunir tous les renseignements dans un seul tableau. Une délégation a voulu savoir quels étaient les critères, afin de pouvoir faire une recommandation à sa capitale. Elle a demandé en outre à l'Administration de fournir des lignes directrices permettant de faciliter le processus de décision.

17. Certaines délégations ont reconnu que le choix allait être difficile, eu égard aux éminents états de service de tous les candidats. Plusieurs Etats Membres ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de prendre une décision immédiate et qu'ils avaient besoin de plus de temps pour étudier la question. Certains ont assuré le CPPF qu'ils n'avaient pas fait campagne pour leur propre candidat, alors qu'un Etat Membre avait signalé qu'il avait envoyé à des délégations une note verbale les invitant à soutenir son candidat. Il importait que la sélection repose sur les compétences et les qualifications du candidat, et non pas sur des considérations politiques et géographiques, et que le choix soit effectué par consensus. Cependant, étant donné la nature politique de leur activité, il était très difficile pour les Etats Membres de prendre une

décision dénuée d'implications politiques. La décision finale devrait être laissée à l'appréciation du Conseil et prise par un vote à la majorité simple.

18. Bien que l'Administration ait traité cette question avec transparence, il était nécessaire de mettre en place une procédure type régie par des règles précises, la seule disposition réglementaire étant l'article 12.1 du Règlement financier. Dans l'ensemble, les Etats Membres étaient favorables à une poursuite des consultations sur la question. Quelle que soit la procédure qui serait établie, elle devait rester fondée sur les principes de consultation, de facilitation, de transparence et d'équité. Plusieurs Etats Membres se sont interrogés sur la légalité d'un scrutin secret à la session en cours, alors que la décision appartenait au Conseil, tandis qu'un autre Etat Membre a estimé que les questions juridiques devraient être résolues avant la session du Conseil à venir.

19. Pour ce qui était de la marche à suivre, une délégation a proposé, avec l'appui de trois autres délégations, qu'un groupe d'Etats Membres, peut-être composé de ceux qui siégeaient au Bureau ou de volontaires de chaque région géographique qui n'avaient pas présenté de candidats, soit constitué pour évaluer le soutien des différents candidats et établir une liste restreinte de trois candidats présélectionnés. Le but de l'exercice était de parvenir à un consensus sur un candidat, fondé sur l'accord de l'ensemble des candidats, et de communiquer le choix de ce groupe au plus tard une semaine avant la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil, afin que le vérificateur externe des comptes puisse être nommé par consensus à ce moment là. Cependant, ce groupe pouvait formuler des recommandations mais ne devrait pas avoir un pouvoir de décision pour éliminer un candidat – ce qui, là encore, était la prérogative du Conseil. Il y avait lieu d'espérer qu'un consensus pourrait être atteint à la faveur du désistement volontaire de certains candidats.

20. Comme l'avait proposé le Président lors de l'examen du point 1 de l'ordre du jour, une autre possibilité consisterait à procéder à un vote informel ou indicatif.

21. Cependant, une autre option encore, suggérée lors des consultations informelles par certains Etats Membres, consisterait à procéder à une rotation régionale, une fois que l'expérience des candidats aurait été confirmée. Il serait utile que le Secrétariat communique des renseignements sur l'élection qui avait eu lieu en 2000 aux Etats Membres qui en ignoraient les détails.

22. Une délégation a fait savoir qu'elle soutiendrait sans réserve un candidat de consensus, et a proposé, au besoin, de retirer son candidat, bien qu'il soit encore en lice. Le Président, invitant le Comité permanent à œuvrer dans l'harmonie, a exprimé l'espoir qu'une solution serait trouvée, même au prix du retrait de plusieurs candidatures. Deux délégations ont relevé qu'il n'appartenait pas au Comité permanent de parvenir à un consensus forcé. Divers Etats Membres ont exprimé leur soutien au Président et se sont déclarés disposés à faciliter les travaux du Conseil selon qu'il serait nécessaire.

23. En conclusion, le Président a vivement engagé les candidats à se rencontrer en vue d'arriver à un consensus ou de réduire le nombre de candidatures. S'il était impossible de réaliser un consensus sur un candidat, la liste des candidats serait transmise au Conseil, qui procéderait à une élection à la majorité simple.

VI. PROGRAMME ET BUDGET POUR 2010

24. Le Président a rappelé que le document MC/2281, Programme et Budget pour 2010, devait être examiné à la lumière de la déclaration liminaire du Directeur général et des consultations informelles tenues en septembre et en octobre 2009. L'Administration a indiqué que la nouvelle présentation du Programme et Budget pour 2010 était censée être plus facile à consulter et plus transparente. Les Etats Membres devraient choisir entre les deux scénarios qui leur étaient présentés pour financer la partie administrative du budget. Le scénario 1 prévoyait une hausse de 2,55 % pour couvrir l'accroissement des dépenses statutaires découlant du régime commun des Nations Unies. Le scénario 2 prévoyait une augmentation plus ambitieuse de 25,74 % pour financer des besoins de l'Organisation qui, à l'heure actuelle, étaient couverts par les revenus discrétionnaires : la sûreté et la sécurité du personnel, les dépenses de maintenance de PRISM (Système de gestion intégrée des processus et des ressources), un poste pour pouvoir exercer les responsabilités qui incombent à l'OIM au sein d'un groupe sectoriel, et l'accroissement des dépenses statutaires liées à la structure de base. Bien que le moment choisi pour demander une telle augmentation ne soit peut-être pas opportun, eu égard à la crise économique, l'intention de l'Administration était de présenter un budget qui rende compte des besoins de l'Organisation. Les revenus discrétionnaires projetés pour 2010 s'élevaient à 41 millions de dollars E.-U., calculés sur la base d'une moyenne triennale conformément à la formule approuvée par les Etats Membres. Il n'existait aucun lien entre le budget et les recommandations relatives à la révision structurelle, à l'exception de deux changements mineurs : le transfert des conseillers régionaux au Bureau du Directeur général, et l'intégration des services des technologies de l'information dans le Département de la Gestion des ressources humaines.

25. L'Administration a souligné que les ressources de base de l'Organisation étaient sollicitées à l'extrême en raison du volume, de la complexité et de la nature de ses opérations et programmes. Le financement de base avait deux sources : la partie administrative du budget et les revenus discrétionnaires. L'Administration espérait que le processus de réforme budgétaire serait engagé pour régler la question du financement de la structure de base de l'Organisation et simplifier encore le processus budgétaire.

26. De nombreuses délégations se sont félicitées de la nouvelle présentation du document de Programme et Budget, qui en rendait la lecture aisée et montrait de manière transparente comment les ressources de l'Organisation étaient distribuées.

27. Un grand nombre de délégations ont reconnu l'utilité de l'action menée par l'OIM, ainsi que les efforts déployés par l'Organisation pour utiliser au mieux son budget, notamment son utilisation pragmatique des contributions à affectation spéciale et des revenus discrétionnaires, ainsi que son potentiel de développement. Cependant, tous les pays étaient frappés par la crise économique, si bien qu'il fallait trouver les moyens de réduire les dépenses. Plusieurs délégations ont demandé à l'OIM de chercher à réaliser des économies sur son budget sans demander aux Etats Membres d'augmenter leurs contributions. Deux autres ont voulu savoir quelles mesures l'OIM avait déjà prises pour réduire ses dépenses. De nombreux Etats Membres se sont déclarés favorables à un scénario de rechange fondé sur une croissance nominale zéro, car certains gouvernements étaient mis sous pression pour réduire leurs contributions aux organisations internationales, tandis que d'autres avaient déjà du mal à s'acquitter de leurs contributions assignées. D'autres organisations avaient reconnu les difficultés auxquelles les pays étaient confrontés, et avaient soit adopté des budgets fondés sur une croissance nominale zéro soit comprimé leurs budgets. De nombreuses délégations ont

espéré que différents scénarios pourraient être examinés une fois que les pires effets de la crise économique seraient passés. Un pays a suggéré de reporter jusque-là certaines des propositions de changement formulées par l'Organisation. Reconnaisant l'importance des éléments énumérés dans le cadre du scénario 2, notamment la sûreté et la sécurité du personnel ainsi que les responsabilités au sein d'un groupe sectoriel, certains Etats Membres ont estimé que leur financement devait être examiné après le redressement de l'économie mondiale. Cependant, jusque-là, de nombreux Etats Membres étaient favorables au scénario 1. Une délégation a demandé quelles seraient, le cas échéant, les incidences d'un rejet du scénario 2, tandis qu'une autre s'est informée des conséquences d'une croissance nominale zéro.

28. L'Administration a indiqué qu'en comparant le budget de base de l'OIM avec celui d'autres organisations, il importait de garder à l'esprit que l'augmentation qu'impliquerait le scénario 1 s'élèverait à 13 francs suisses pour les pays versant la contribution la plus faible, et à quelque 200 000 francs suisses pour ceux qui s'acquittaient de la contribution la plus élevée. Si l'Organisation devait absorber dans son budget l'accroissement des dépenses statutaires prévu par le scénario 1, elle s'exposerait à un risque d'erreurs de gestion ou pourrait rater des occasions. Des compressions budgétaires se traduiraient par une réelle diminution des structures et des effectifs. Durant les cinq à dix années écoulées, l'OIM s'était attachée à réduire les dépenses et à accroître les efficacités, ce qui avait débouché sur sa décentralisation, la création des centres administratifs et la mise en œuvre de PRISM. Celle-ci avait été assurée par le personnel de l'OIM, et non pas par de coûteux consultants comme dans d'autres organisations. En 2009, la nécessité de procéder à des réductions avait contraint l'Organisation à ne pas pourvoir un certain nombre de postes essentiels. Par ailleurs, l'OIM demandait à ses retraités de reprendre du service pour exercer, parfois à titre gracieux, certaines fonctions essentielles, telles que la vérification des comptes, les enquêtes ou les inspections. Les coûts étaient établis sur la base du coût réel des dépenses de personnel, et non sur celle des coûts standard appliqués par de nombreuses institutions des Nations Unies. C'est pourquoi, il n'était pas possible d'absorber continuellement l'augmentation des dépenses statutaires. L'Organisation s'employait déjà à réaliser des économies et des réductions pour pouvoir présenter un budget équilibré à la fin de 2009, puisque sa proposition initiale d'augmenter le budget pour couvrir l'accroissement des dépenses statutaires n'avait pas été pleinement approuvée. En ce qui concernait la sécurité du personnel, qui était l'élément le plus coûteux du scénario 2, l'OIM était membre du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et garantir la sécurité du personnel relevait de la responsabilité commune de l'Administration et des Membres.

29. Deux Etats Membres ont souligné que la nouvelle méthode de calcul des revenus discrétionnaires, qui avait été introduite en 2009, avait rendu cet élément du budget plus fiable et plus prévisible, et qu'il pouvait être utilisé pour financer la structure de base. Les revenus discrétionnaires servaient à financer la sécurité du personnel et le Fonds 1035, ce qui signifiait que la stabilité à cet égard était plus grande. Un autre Etat Membre a demandé comment seraient utilisés les 6 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires additionnels, et si une partie de ce montant pouvait permettre de combler l'écart entre la croissance nominale zéro et l'augmentation de 2,55 % proposée au titre du scénario 1. Un Etat Membre a indiqué que les revenus discrétionnaires étaient supérieurs aux prévisions pour 2009, si bien que l'OIM disposait de fonds supplémentaires pour financer ses activités de base. Selon trois délégations, il était compréhensible que l'Administration aspire à plus de prévisibilité pour financer la partie administrative du budget, la dépendance à l'égard des revenus discrétionnaires étant une source d'incertitude. Un Etat Membre a demandé que soit cité à titre d'exemple un type d'activités

entrant dans la catégorie des activités et structures non inscrites au budget et financées par les revenus discrétionnaires.

30. L'Administration a dit qu'il était toujours difficile de savoir, au début de l'exercice budgétaire, quel serait le montant des revenus discrétionnaires disponibles car ceux-ci provenaient des projets mis en œuvre par l'OIM, si bien que le financement des structures de base par une source de revenus imprévisible était problématique. Si les revenus discrétionnaires étaient plus élevés que prévus, ils pouvaient être reportés sur l'exercice suivant à l'aide du mécanisme institué par les Etats Membres, qui décidaient ensuite ce qu'ils allaient en faire. Cependant, il était imprudent et préoccupant d'anticiper le montant des revenus discrétionnaires et de le budgétiser, en particulier pour financer des structures de base fixes. L'Administration a précisé que les activités et structures non inscrites au budget comprenaient des fonds destinés à des dépenses ponctuelles, par exemple pour redéployer des bureaux lorsque les fonds de projets étaient insuffisants pour faire face à de telles dépenses.

31. Selon une délégation, le modèle de croissance réelle zéro appliqué par l'Organisation semblait présenter une certaine souplesse puisque, en 2009, les contributions des Etats Membres avaient augmenté de 2 % alors que l'inflation, à Genève, n'était que de 1 %. L'Administration a répondu que, s'il était vrai que le taux d'inflation à Genève était de 1 %, le Siège de l'OIM à Genève ne représentait qu'une infime partie de l'OIM, de sorte que le taux d'inflation adopté était celui du régime commun des Nations Unies, qui s'appuyait sur des facteurs de coûts globaux pour garantir la stabilité des rémunérations et des prestations.

32. Un Etat Membre a relevé que les préoccupations exprimées au sujet d'une augmentation budgétaire de moins d'un million de francs suisses semblaient mal inspirées. Même la hausse prévue par le scénario 2 était minime si on la divisait par le nombre de migrants dans le monde. Les Etats Membres devraient considérer la situation sous l'angle des migrants qui avaient besoin des programmes de l'OIM. Son pays avait bénéficié d'interventions immédiates de l'Organisation dans des situations d'urgence et, pour cette raison, souscrivait au scénario 2.

33. Le Directeur général a dit que l'Administration voulait éviter un débat sur la croissance réelle zéro et la croissance nominale zéro. En cas d'adoption d'une politique fondée sur une croissance nominale zéro, il serait impossible de répondre aux besoins des Etats Membres, alors que tel serait le cas si le scénario 2 était retenu. Eu égard à la croissance enregistrée par l'Organisation sur tous les fronts, y compris en ce qui concernait les Membres, les lieux d'implantation, les projets et les effectifs, il semblait logique qu'au-delà d'un certain seuil, le système ne pourrait pas fonctionner à la satisfaction aux Etats Membres si le niveau de financement restait le même. L'intervenant proposait un dialogue ouvert et honnête avec les Etats Membres sur les besoins réels de l'Organisation, malgré la crise mondiale, car l'OIM risquait de ne plus pouvoir saisir des occasions ou se faire devancer dans des secteurs clés en raison d'un budget trop serré.

34. Plusieurs intervenants se sont félicités de l'approche honnête et transparente du Directeur général et se sont déclarés favorables à la poursuite des discussions sur une réforme budgétaire, l'un d'eux estimant que toute restructuration devrait être échelonnée sur plusieurs années. La question du budget devrait être réexaminée au vu des décisions prises au sujet de la révision structurelle. L'Administration a relevé qu'une discussion sur une réforme budgétaire serait plus fructueuse que le débat répétitif sur la croissance nominale zéro et la croissance réelle zéro, qui portait sur des montants relativement minimes. Un Etat Membre s'est félicité

des efforts déployés par l'Organisation pour œuvrer de concert avec les pays, et a dit qu'il avait l'intention de continuer à renforcer ses propres relations avec l'OIM.

35. Une délégation a pris note avec satisfaction de la partie des 41 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires qui était allouée aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie était en transition au titre du Fonds 1035. Un autre intervenant a remercié les pays donateurs, tout en attirant l'attention sur le faible montant des contributions sans affectation spéciale, estimé à 2,8 millions de dollars E.-U. Une augmentation à cet égard aiderait les pays en développement, dans la mesure où davantage de crédits seraient disponibles au titre du Fonds 1035. Un Etat Membre a demandé à l'Administration d'envisager d'affecter plus de crédits au Fonds 1035. L'Administration a fait observer que les 2,8 millions de dollars E.-U. de contributions sans affectation spéciale étaient inclus dans les 41 millions de dollars E.-U. de revenus discrétionnaires, et qu'ils avaient déjà alloués.

36. Le montant destiné aux processus consultatifs régionaux en 2010 était faible. Comment serait-il réparti entre les différents processus, et comment l'OIM mettrait-elle en œuvre les mesures qui avaient déjà été décidées dans le cadre des processus consultatifs régionaux en 2010 ? L'Administration a répondu que l'une des conséquences du financement limité de la structure de base était le faible montant des crédits alloués aux processus consultatifs régionaux et à d'autres initiatives importantes. L'OIM se mettrait en relation avec des donateurs pour compléter les 50 000 dollars E.-U. affectés à ces processus.

37. Deux intervenants ont constaté avec satisfaction que le budget des opérations pour 2010 avait légèrement augmenté, malgré la crise économique. Une délégation a relevé que la ventilation de la partie opérationnelle du budget faisait apparaître un déséquilibre dans l'affectation des fonds au niveau régional qui désavantageait tout particulièrement l'Afrique, alors même que les mouvements migratoires sur ce continent, qui soulevaient de nombreuses et complexes difficultés, étaient considérables. En outre, les crédits alloués à la thématique migration et développement ne reflétaient pas l'importance de cette question, en particulier pour les pays en développement. Constatant que l'OIM n'avait mis en place un programme de rapatriement de fonds que dans une région seulement, cette délégation a engagé l'Organisation à étendre cette aide à d'autres régions. Bien que l'affectation des contributions au titre du budget des opérations dépende des bailleurs de fonds et non pas de l'OIM, l'Organisation pourrait communiquer aux pays des informations de façon que leurs contributions soient distribuées conformément aux priorités régionales et stratégiques approuvées par les Etats Membres.

38. Un Etat Membre a demandé des précisions sur un certain nombre de points se rapportant à la partie opérationnelle du budget. Il a notamment voulu savoir pourquoi les informations concernant certains des programmes à gros budget restaient générales. Il serait utile de donner des informations plus précises sur certains programmes dans le budget pour 2011. L'Administration a expliqué qu'il avait été décidé d'abrégé les informations sur les programmes inscrits au budget des opérations, étant entendu que de plus amples renseignements pouvaient être communiqués sur demande. Certains des programmes dotés d'un important budget étaient des activités de longue date regroupant divers projets distincts, et les montants inscrits au budget pour ces programmes n'étaient pas des dotations mais des prévisions fondées sur un financement garanti sur la base des activités en cours et de prévisions raisonnables pour 2010.

39. Eu égard à l'ampleur des divergences de vue concernant les deux scénarios présentés pour la partie administrative du budget, le Président a suggéré que les Etats Membres procèdent à des consultations pour parvenir à une décision consensuelle pouvant être présentée au Conseil.

VII. PROJET DE REVISION STRUCTURELLE

40. En présentant ce point, le Président s'est référé à la Révision de la structure organique de l'Organisation internationale pour les migrations – Rapport de l'Equipe chargée de la révision structurelle au Directeur général (SCPF/35), à la déclaration du Directeur général ainsi qu'aux consultations informelles tenues le 24 septembre, ainsi que les 14 et 20 octobre 2009.

41. Le Directeur général a rappelé la raison d'être de ce remaniement structurel. Depuis la dernière révision administrative, menée en 1996, l'OIM a – contrairement à ses ressources – enregistré une croissance exponentielle. Avec un nouveau Directeur général et une nouvelle Directrice générale adjointe aux commandes de l'Organisation, il avait semblé que le moment était venu de voir comment améliorer son efficacité et son efficience. Par ailleurs, il était important de s'assurer que tout avait été mis en œuvre pour prémunir l'OIM contre la crise financière. En outre, les consultations du personnel avaient également fait apparaître des demandes de changement. L'Equipe chargée de la révision structurelle, qui avait été nommée en avril 2009, s'était inspirée des conclusions tirées des consultations régionales menées avec les chefs de mission, d'une enquête de satisfaction du personnel et d'une analyse des résultats de cette enquête effectuée par le secteur privé.

42. L'Administration a précisé que le document SCPF/35, qui avait donné lieu à des discussions informelles à un certain nombre d'occasions, contenait des recommandations visant à clarifier, équilibrer et consolider la structure administrative de base du Siège et des bureaux extérieurs de l'OIM, ainsi que d'en améliorer la cohérence. Ces recommandations consistaient à réaménager les structures du Siège en les articulant autour de quatre départements, à renforcer la communication entre le Siège et les bureaux extérieurs en transférant les fonctions de conseiller régional principal au Bureau du Directeur général, à reconfigurer les structures administratives des bureaux extérieurs financées par les ressources de base en concentrant les ressources dans huit bureaux régionaux et un nombre restreint mais mieux ciblé de bureaux spéciaux de liaison, ainsi qu'à transférer les compétences d'examen et d'approbation des projets du Siège vers les bureaux extérieurs.

43. De nombreuses délégations ont estimé que ce projet de révision était opportun et utile. L'une d'elles a souligné qu'une réforme structurelle était fondamentale et inévitable pour qu'une organisation internationale puisse faire face à de nouveaux défis. Une autre a considéré qu'une rationalisation des structures hors Siège renforcerait l'OIM et lui permettrait d'être mieux à même de s'adapter à des contextes migratoires fluctuants. Plusieurs délégations ont remercié l'Administration d'avoir réalisé cet exercice de manière transparente et d'avoir consulté les Etats Membres, et ont félicité l'Equipe chargée de la révision structurelle pour son excellent travail.

44. Si, dans l'ensemble, les délégations adhéraient à la raison d'être et aux objectifs de la révision, certaines ont relevé que les recommandations ne devaient pas être mises en œuvre dans la précipitation et que certains aspects appelaient un examen plus approfondi. Il importait que ces réformes soient exécutées par étapes, le cas échéant selon un calendrier, afin d'en

maximiser les avantages et d'éviter des effets négatifs tels que l'absence de cohérence politique ou des dysfonctionnements dans la fourniture de services.

45. Deux délégations ont estimé que les Etats Membres auraient dû être associés d'entrée de jeu au processus de révision pour débattre de la restructuration du Bureau du Directeur général, des chefs de bureau et des missions à fonctions régionales. De fait, de nombreux facteurs devaient être pris en considération : l'histoire des Etats Membres, l'existence d'intérêts régionaux divergents, des engagements passés, des points de vue particuliers des Etats Membres et la nécessité de former les membres du personnel pour qu'ils puissent faire face aux nouvelles demandes nées de la restructuration.

46. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait garder à l'esprit la dimension humaine des changements proposés et, plus particulièrement, leurs incidences sur le personnel. Quelles seraient les répercussions de ces changements sur les membres du personnel de l'OIM, et comment l'Administration allait-elle informer ceux-ci et apaiser leurs craintes ? L'Administration a répondu que le personnel de l'OIM avait été tenu informé des progrès réalisés à chaque étape de la procédure. Des efforts spéciaux avaient été déployés pour prévenir ou dissiper les craintes du personnel lors des réunions du personnel, ainsi qu'en diffusant des bulletins d'information et en affichant des renseignements sur le site web de l'OIM.

47. Le bien-être des migrants, qui devrait être l'objectif ultime de ces réformes, devrait être une autre priorité absolue. L'Administration a relevé que les conditions de travail des migrants relèveraient de la compétence des bureaux régionaux pertinents, et qu'en définitive, cette révision avait pour but d'améliorer encore la qualité des services fournis par l'OIM.

48. Un Etat Membre s'est déclaré favorable au plan de restructuration dès lors qu'il ne nuisait pas à l'efficacité et à la capacité de réaction de l'OIM ni à sa présence dans le monde. Un autre a estimé qu'il ne devait pas être contraire au mandat de l'Organisation ni – comme l'ont relevé le Groupe des Etats d'Amérique Latine et des Caraïbes (GRULAC) et deux autres délégations – représenter un fardeau financier supplémentaire.

49. Un Etat Membre a considéré que cette révision illustre les efforts déployés par l'Administration pour renforcer le rôle des Membres dans le processus décisionnel et instaurer la confiance grâce à la transparence. L'Administration a confirmé que cet exercice offrait aux Etats Membres l'occasion de mieux connaître l'OIM et de bien saisir la notion d'adhésion pleine et entière.

50. Les délégations ont débattu d'un certain nombre de questions et de préoccupations qu'il importait de prendre en considération pour améliorer la qualité de ces recommandations. L'une d'elles a souhaité savoir à quel niveau – Siège, bureaux régionaux ou bureaux extérieurs – reviendrait la responsabilité primordiale de mettre en œuvre les douze activités essentielles énumérées dans le document de stratégie de l'OIM (MC/INF/287) afin de s'assurer que la révision respectait les priorités convenues par les Etats Membres. L'Administration a indiqué que la responsabilité première du lancement et de la mise en œuvre des projets continuerait de revenir aux bureaux de pays, qui entretiendraient des relations étroites avec les Etats Membres et dont le rôle était de fournir les services requis. C'était la raison pour laquelle il avait été décidé de transférer la fonction d'examen et d'approbation des projets du Siège aux bureaux extérieurs.

51. La question de la restructuration des bureaux régionaux a donné lieu à une discussion animée. Outre des demandes de précisions, des questions précises ont été posées, en particulier sur l'opportunité de recommander l'ouverture d'un bureau régional à Pretoria plutôt qu'à Nairobi et d'un autre à Vienne de préférence à Budapest. La question de la couverture du Maghreb a également été posée.

52. Le Groupe africain s'est déclaré préoccupé des incidences que risquait d'avoir une réduction du nombre de missions à fonctions régionales sur les activités de l'Organisation au niveau local. Un Etat Membre a estimé que cette mesure était susceptible de créer plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait, tandis qu'un autre a déclaré qu'il serait clairement plus approprié de renforcer les missions à fonctions régionales existantes plutôt que d'en créer de nouvelles. Le Groupe africain s'est également demandé si la structure proposée correspondait au profil migratoire de l'Afrique, ou si elle tenait dûment compte de la diversité et des spécificités des régions africaines. Selon lui, les raisons invoquées pour justifier le transfert du bureau régional de Nairobi à Pretoria en vue de desservir l'Afrique australe et orientale et le maintien du bureau de Nairobi en tant que bureau de pays n'avaient pas été convaincantes. En réponse, l'Administration a dit que la décision de restructurer les bureaux extérieurs avait été très difficile, et plus difficile encore avait été le choix des lieux d'implantation. L'Equipe chargée de la révision structurelle avait fondé ses décisions sur un large éventail de critères objectifs. Les 18 missions à fonctions régionales actuelles ne possédaient pas les ressources nécessaires pour pouvoir fonctionner efficacement. C'est pourquoi, il avait été proposé de créer huit bureaux régionaux et de les doter d'une base de ressources suffisante.

53. Bien qu'il soit satisfaisant de savoir que le Centre africain de renforcement des capacités à Moshi (République-Unie de Tanzanie) était en service, les effectifs et le budget actuels étaient insuffisants pour répondre aux besoins régionaux. Il serait nécessaire d'élaborer un plan de mise en œuvre clairement ciblé permettant d'atteindre des objectifs spécifiques dans les délais fixés, ainsi que de fournir des rapports de situation réguliers sur les activités et les programmes du Centre, de même qu'un organigramme mis à jour dans lequel le Centre apparaîtrait comme une fonction essentielle. L'Administration a garanti aux Etats Membres que l'avenir du Centre africain de renforcement des capacités était assuré et que l'organigramme serait dûment modifié.

54. Une délégation s'est demandée s'il n'aurait pas été préférable d'instituer cinq bureaux régionaux, selon le modèle adopté par un certain nombre d'institutions des Nations Unies, et si l'Administration aurait pu soumettre à examen d'autres propositions de rechange. L'Administration a répondu que l'Equipe chargée de la révision structurelle avait étudié les avantages et inconvénients d'un grand nombre d'options, et qu'elle avait conclu que le meilleur moyen d'aller de l'avant était de présenter aux Etats Membres un ensemble de recommandations soigneusement élaborées et équilibrées.

55. Plusieurs délégations ont voulu savoir ce que deviendraient les missions à fonctions régionales qui ne seraient pas des bureaux régionaux à l'avenir. L'Administration a répondu que la révision ne proposait aucune fermeture de bureaux. Les missions à fonctions régionales qui n'auraient pas le statut de bureaux régionaux à l'avenir continueraient de fonctionner en tant que bureaux de pays et seraient plus particulièrement chargées de fournir des services aux gouvernements hôtes conformément à leurs besoins particuliers. Par ailleurs, un bureau de pays distinct se trouverait dans les lieux d'implantation des futurs bureaux régionaux.

56. Il était nécessaire de mener une réflexion, notamment sur le rôle exact du Siège par rapport aux bureaux régionaux, sur leurs effectifs respectifs et sur la mise en œuvre générale des réformes. Une délégation a jugé nécessaire de préciser les rôles et responsabilités du Siège et des bureaux extérieurs avant la mise en œuvre de la réforme.

57. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur la nécessité, pour l'OIM, de se pencher sur les dynamiques migratoires locales mais complexes qui touchaient, par exemple, le bassin méditerranéen ou l'Asie du Sud. Elles ont souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination spécifiques pour faire face à ces réalités. Une délégation a proposé de créer des bureaux auxiliaires régionaux chargés de traiter avec plus d'efficacité les particularités migratoires d'une région. L'Administration a pris note de ces demandes et a donné l'assurance qu'il serait satisfait à ces besoins. Elle a indiqué qu'une façon de renforcer la cohérence régionale consisterait à veiller au bon fonctionnement des comités régionaux de coordination des politiques.

58. Plusieurs Etats Membres ont débattu de la recommandation relative au transfert, du Siège aux bureaux régionaux, des compétences en matière d'examen et d'approbation des projets. Deux délégations ont souligné la nécessité de préserver la qualité et la cohérence en matière d'élaboration des projets. Une délégation a estimé que les changements proposés risqueraient d'empêcher le Siège de recevoir les rapports des bureaux extérieurs en temps réel et, par conséquent, de donner des conseils en matière de planification et de formuler des politiques et des stratégies appropriées. Cette délégation a suggéré que le Siège soit informé en détail d'un projet avant sa mise en œuvre, et qu'il soit en mesure de donner des conseils sur un projet à tout moment afin de garantir la cohérence politique et le contrôle de qualité. Une autre délégation a attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place des voies de communication clairement définies et efficaces entre le Siège et les bureaux extérieurs, en particulier dans les cas où des décisions relatives à la mise en œuvre de projets devaient être prises dans des situations d'urgence.

59. L'Administration a relevé que la recommandation relative au transfert de responsabilités aux bureaux extérieurs visait principalement à préserver la qualité et la cohérence des décisions relatives à l'approbation de projets. Le Siège continuerait à être étroitement associé à la gestion des projets en élaborant des principes directeurs, en fixant des normes et en procédant aux évaluations.

60. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur la fonction de mobilisation des ressources et sur les critères qui seraient appliqués pour assigner cette fonction aux bureaux de pays. L'Administration a répondu que le financement multilatéral était très important pour une organisation comme l'OIM dont le financement était basé sur l'imputation directe des dépenses aux projets. Cette fonction avait pour but de maintenir de solides relations avec les bailleurs de fonds multilatéraux. Les fonds destinés à la mobilisation des ressources ne seraient alloués qu'après un examen approfondi et les décisions de financement seraient régulièrement examinées. Cependant, ces fonds n'auraient pas un caractère fixe.

61. Plusieurs délégations, soulignant leur attachement au bon fonctionnement des processus consultatifs régionaux, ont demandé que cet aspect soit dûment pris en considération dans le cadre de la structure proposée. Certains de ces processus étaient interrégionaux. Par exemple, un Etat Membre en particulier était associé à deux processus de ce genre qui, selon le plan de restructuration, relevaient chacun d'un bureau régional différent. L'Administration a assuré les

Etats Membres que les bureaux régionaux entretiendraient des relations avec ces processus, aux niveaux tant régional qu'interrégional.

62. Un Etat Membre a jugé important de savoir comment d'autres organisations avaient fait face à des exercices de restructuration du même genre. L'Administration a informé le Comité permanent qu'elle avait effectivement pris conseil auprès d'autres organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la Santé ou le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

63. Un Etat Membre a voulu savoir si l'Administration prévoyait qu'à longue échéance ces mesures auraient une incidence positive sur le budget, ou un lien avec une future réforme budgétaire. Il convenait de réaliser une évaluation claire des réformes budgétaires dans le cadre de la révision structurelle. L'Administration a expliqué que, bien qu'elle se soit efforcée de voir où des économies pouvaient être réalisées, il n'avait pas été possible d'en faire, eu égard à l'écart disproportionné entre la croissance de l'OIM et les ressources disponibles, et que les changements structurels seraient effectués dans les limites des ressources disponibles de la partie administrative du budget.

64. Plusieurs délégations ont engagé les autres Etats Membres à faire confiance à l'Administration, au Directeur général et à la Directrice générale adjointe, à ne pas faire de microgestion et à aller de l'avant en matière de planification et d'élaboration du budget. L'OIM disposait de ressources limitées et elle n'était pas en mesure de tout faire, de sorte que la révision structurelle devait veiller à ce que les ressources soient distribuées de la manière la plus efficace possible.

65. L'Administration a souscrit à la proposition d'un Etat Membre, selon laquelle le processus de révision devrait rester ouvert, cohérent et participatif, et déboucher sur un consensus. L'Administration a également pris note des appels visant à assujettir ce processus à un suivi et à une évaluation durant et après la mise en œuvre des recommandations de révision.

66. En réponse à des questions relatives aux étapes suivantes du processus, l'Administration a fait savoir que la mise en œuvre de la révision pourrait être échelonnée sur deux années, 2010 et 2011. Cependant, le calendrier de mise en œuvre était entre les mains des Etats Membres, qui pouvaient faire connaître leurs souhaits à la session suivante du Conseil. En tout état de cause, la mise en œuvre des recommandations de révision serait alignée sur le processus budgétaire ordinaire de l'OIM.

67. La Directrice générale adjointe, remerciant les Etats Membres pour leur accueil, a indiqué qu'elle ne ménagerait aucun effort pour satisfaire à leurs attentes, et qu'elle œuvrerait en étroite coopération avec le Directeur général pour améliorer encore l'OIM. L'Administration était consciente de l'importance de tenir compte des spécificités régionales ; le but de la révision était de mieux armer l'Organisation pour y faire face. Le problème était principalement d'ordre financier : les ressources étant limitées, le nombre de bureaux extérieurs était lui aussi limité. Présenter des propositions de rechange avait pour inconvénient de prendre du temps. L'Administration avait élaboré la proposition à l'étude en consultation avec des experts et les Etats Membres. L'intervenante a assuré les Etats Membres que les discussions se poursuivraient tant qu'ils auraient confiance dans cette proposition, et que l'Administration les tiendrait informés de la révision.

68. Le Directeur général a fait observer que le Comité permanent avait eu une discussion fructueuse. Il avait pris note de l'attachement des Membres à une approche progressive et échelonnée de la révision structurelle, et de la nécessité de tenir compte des spécificités régionales. L'Administration ferait tout ce qui était nécessaire dans les limites des ressources disponibles.

69. Le Comité permanent a examiné le Projet de révision structurelle (SCPF/35) et a pris note de la nécessité de poursuivre les discussions sur cette question. Il a été convenu qu'elle serait inscrite à l'ordre du jour de la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil et qu'un projet de résolution serait présenté à celui-ci pour examen.

VIII. ECHANGE DE VUES SUR LES POINTS PROPOSES PAR LES MEMBRES

a) Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM

70. En présentant le document SCPF/37, Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM, l'Administration a indiqué que la supervision était une notion étendue qui englobait diverses tâches de gestion, y compris le contrôle et la gestion des risques, ainsi que des fonctions telles que l'inspection, l'enquête, la vérification des comptes et l'évaluation. La supervision reposait sur le principe fondamental de la séparation des tâches de gestion et de contrôle. L'Administration a conclu que l'efficacité de la supervision et de l'évaluation dépendait d'un juste équilibre entre l'indépendance et la participation aux processus décisionnels, de l'existence d'une culture positive au sein de l'Organisation concernant les avantages de la supervision et de l'évaluation, du soutien institutionnel et financier des Etats Membres et des bailleurs de fonds, ainsi que de la détermination de la haute direction de l'OIM à promouvoir activement l'utilisation des fonctions de supervision et d'évaluation.

71. Un Etat Membre a jugé que ce document était trop concis pour permettre un échange de vues en connaissance de cause. Plus particulièrement, il aurait été souhaitable de disposer de plus amples informations à l'appui de l'affirmation selon laquelle les évaluations nécessitaient des ressources financières importantes que le budget actuel ne permettait pas de dégager. L'intervenant a suggéré, par ailleurs, que l'Administration fournisse un complément d'informations aux Etats Membres, notamment sur les ressources actuellement disponibles aux fins d'évaluation et de supervision, sur ce que l'OIM pouvait et ne pouvait pas réaliser avec ces ressources, et sur la façon dont celles-ci soutenaient la comparaison avec les ressources d'autres organisations internationales affectées aux mêmes fonctions. Il a approuvé les efforts déployés par l'Administration pour promouvoir l'utilisation d'évaluations thématiques, stratégiques et de processus pour renforcer les orientations stratégiques de l'OIM, tenir les Etats Membres informés et contribuer à l'amélioration de la qualité et de la viabilité des projets. L'intervenant a demandé à ce que la question de la supervision et de l'évaluation figure à nouveau à l'ordre du jour de la session suivante du Comité permanent, et qu'elle fasse l'objet d'un document plus détaillé.

72. L'Administration a répondu qu'il avait été difficile de résumer les principaux points en quelques pages, comme l'avaient demandé les Etats Membres, et qu'elle serait heureuse de fournir des informations complémentaires sur ces questions.

73. Un autre Etat Membre a estimé que ce document contenait des définitions qu'ignoraient de nombreux Etats Membres, et qu'il apportait des précisions utiles. Cependant, il s'est déclaré

préoccupé par la capacité de l'OIM d'évaluer plus de 2 000 projets. Les projets à court terme étaient importants et devraient être évalués eux aussi.

74. L'Administration a expliqué que, étant donné le coût des évaluations approfondies des projets à petit budget par rapport au niveau budgétaire, il avait été décidé de soumettre ceux-ci à des appréciations internes rapides qui, contrairement aux évaluations, n'étaient pas publiées.

75. Le représentant de la Commission européenne a déclaré que ce document était un excellent document d'information. Il s'est déclaré impressionné par les instruments mis au point par l'OIM. Si les concepts qui sous-tendaient ces outils étaient clairement définis, tel n'était pas le cas des liens existant entre eux. Il était possible d'élaborer plus avant l'instrument de vérification des comptes, plus particulièrement en ce qui concernait la notion de vérification des résultats. Cependant, il serait sage d'examiner la valeur ajoutée des outils existants ainsi que les liens entre les divers outils de vérification des comptes et d'évaluation avant de s'atteler à une nouvelle génération d'instruments d'évaluation potentiellement coûteux.

76. L'Administration a convenu que l'évaluation et la vérification des comptes étaient deux concepts très différents correspondant à des exercices distincts, même si la vérification des résultats utilisait des méthodes d'évaluation. L'Administration a, en outre, rappelé au CPPF que la Commission européenne avait soumis un certain nombre de projets de l'OIM à des vérifications des comptes, et qu'elle avait formulé des recommandations que l'OIM appliquait en vue d'améliorer ses processus.

77. Le Directeur général a indiqué que la vacance du poste d'inspecteur général serait publiée sous peu aux niveaux interne et externe. Une définition générale serait donnée de l'inspection, englobant la supervision et l'évaluation. Cette fonction consisterait également à examiner comment les missions à l'étranger menaient leurs activités et entretenaient des relations avec les gouvernements hôtes, les donateurs et la communauté diplomatique, et ne se limiterait pas à examiner des cas faisant problème, tels que l'escroquerie. L'Administration tiendrait les Etats Membres informés de tout fait nouveau concernant la supervision et l'évaluation, avant même la session suivante du Comité permanent.

78. Le Comité permanent des programmes et des finances a pris note du document SCPF/37.

b) Efforts visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières

79. En présentant le document SCPF/38, La gestion des frontières et le rôle de l'OIM, l'Administration a indiqué que les réformes de gestion des frontières étaient essentiellement dictées par deux facteurs : premièrement, la mobilité croissante dans le monde, dont la migration était un aspect ; deuxièmement, la nécessité accrue de défendre les frontières des Etats en identifiant les mouvements liés au crime et au terrorisme transnationaux. La difficulté, pour les Etats, était de trouver un juste équilibre entre les mesures facilitant la circulation légale des personnes et des biens et la nécessité d'assurer la sécurité des frontières. A cet égard, l'OIM, et plus particulièrement la Division de la Coopération technique en matière migratoire, avait pour rôle de faciliter et de favoriser la mobilité transfrontière, de renforcer la sécurité ainsi que d'encourager et de permettre la coopération transfrontière en matière de gestion des frontières. Bien que l'OIM ne soit pas un organisme de normalisation, elle s'employait à veiller au respect des normes internationales pertinentes, dont les Protocoles de Palerme, la Convention des Nations Unies sur les réfugiés, la Résolution 1373 du Conseil de Sécurité des

Nations Unies, et le document 9303 de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), et coopérait de plus en plus étroitement avec des organisations comme Interpol, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'OACI, Frontex, ou encore le Comité contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies.

80. L'action menée par l'Organisation en matière de gestion des frontières portait, en autres, sur les cinq domaines suivants : évaluation de la gestion des frontières ; formation et valorisation des ressources humaines ; systèmes d'information aux frontières ; gestion des documents de voyage, des systèmes de délivrance et de l'identité ; et aspects sanitaires de la gestion des frontières.

81. L'une des difficultés résidait dans l'écart grandissant entre les applications technologiques, y compris les passeports biométriques et le traitement de l'information préalable sur les voyageurs, utilisées par les différents pays. D'autres normes ou instruments internationaux étaient nécessaires pour appuyer la mobilité et renforcer la sécurité des frontières. Enfin, une plus grande attention devrait être portée aux agences frontalières autres que les douanes.

82. Un Etat Membre a voulu savoir comment les activités de l'Organisation dans le domaine de la gestion des frontières tenaient compte des flux migratoires mixtes, et si elle coopérait avec le HCR sur cette question. L'Administration a répondu que l'OIM avait entrepris, conjointement avec le HCR, d'examiner les flux migratoires mixtes et d'y faire face. Un volet important de la formation des gardes frontières portait sur la différenciation des diverses catégories de migrants et sur les réponses à apporter à leurs différents besoins. Le Directeur général a souligné que l'OIM entretenait d'excellentes relations avec le HCR et que les deux organisations coopéraient étroitement. Le représentant de l'Equateur a signalé que l'OIM avait facilité l'intégration de migrants colombiens dans des régions frontalières de l'Equateur et que, grâce à sa coopération avec le HCR, il avait été possible de dresser un tableau précis du nombre de réfugiés et de leurs besoins. En outre, un projet de l'OIM concernant les questions de santé dans les régions frontalières avait eu d'importantes retombées. Un Etat Membre a mis en relief l'importance de coopérer avec d'autres organisations, y compris le HCR, tandis qu'un autre a voulu savoir dans quelle mesure, le cas échéant, l'OIM coopérait avec des organisations régionales comme l'Union africaine dans le domaine de la gestion des frontières, et quelle était l'efficacité de cette coopération. L'Administration a répondu que l'OIM œuvrait en étroite collaboration avec des organismes régionaux en Afrique en ce qui concernait la gestion des migrations, procédant par exemple, à des évaluations conjointes avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

83. Une délégation a relevé que la gestion des frontières était essentiellement mue par des préoccupations de sécurité, et que l'OIM pourrait contribuer à faire en sorte que des politiques migratoires globales tiennent compte non seulement des aspects économiques et sociaux, mais aussi des préoccupations de sécurité, ce qui faciliterait la mise en œuvre de politiques de gestion des frontières adaptées. Une autre délégation s'est déclarée sensible aux efforts de l'OIM visant à promouvoir différents mécanismes de gestion des frontières, et a demandé si les processus consultatifs régionaux avaient un rôle particulier à cet égard. L'Administration a indiqué que tel était le cas. Par exemple, le processus de Bali s'occupait de questions relevant du programme de renforcement des capacités de l'OIM. Le Directeur général a fait observer que l'OIM apportait un appui à 14 processus consultatifs régionaux sur 15, et qu'elle jouait un rôle important dans le domaine de la gestion des migrations.

84. Un autre Etat Membre a relevé que les pays en développement dont la situation politique était instable étaient souvent plus vulnérables à la migration irrégulière en raison de la porosité de leurs frontières et de mécanismes de gestion des frontières inefficaces ou insuffisants, ce qui augmentait l'insécurité. Il a félicité l'Organisation pour les efforts qu'elle déployait afin d'aider les gouvernements à instituer les indispensables contrôles aux frontières. Une autre délégation a souligné l'importance des activités de l'OIM menées à l'appui d'initiatives nationales et régionales telles que Frontex. L'Administration a indiqué que de nombreux pays avaient mis en place des dispositifs d'admission "par couches", selon lesquels le processus d'admission commençait dès l'achat du billet, et non pas à l'arrivée à la frontière.

85. Un Etat Membre a demandé comment étaient sélectionnés les participants aux formations dispensées par le Centre africain de renforcement des capacités. L'Administration a répondu qu'à l'heure actuelle, la formation assurée par le Centre était liée à des projets existants. Ce Centre était au service non seulement de l'Afrique orientale, mais aussi de tout le continent africain, et des formations avaient également été assurées au Libéria et en Angola. La délégation de la Thaïlande a remercié l'OIM pour l'aide qu'elle apportait aux initiatives de renforcement des capacités, en particulier dans la région Asie-Pacifique.

86. Un Etat Membre a voulu savoir comment l'OIM pouvait aider les pays en matière de délivrance de passeports lisibles par machine. L'Administration a indiqué que l'OIM avait participé au Groupe de travail de l'OACI sur la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités, qui avait été constitué pour répondre aux besoins des Etats qui avaient du mal à respecter l'échéance d'avril 2010. L'OIM était disposée à entreprendre d'autres projets d'appui à des réformes concernant les documents de voyage.

87. Un Etat Membre a demandé comment l'OIM sélectionnait les pays aux fins d'évaluation de la gestion des frontières, et si ce processus fonctionnait toujours sans heurts. L'Administration a indiqué que l'OIM ne sélectionnait pas les pays, que ceux-ci devaient être d'accord et donner leur consentement par écrit. Le plus souvent, il était fait appel à des bailleurs de fonds bien que, dans certains cas, il soit possible de recourir au Fonds 1035. L'OIM œuvrait en étroite consultation avec l'Etat Membre intéressé, et s'assurait qu'un haut fonctionnaire gouvernemental participe à l'équipe d'évaluation. Enfin, un projet de rapport était présenté au pays pour examen avant l'approbation du document final.

88. Le Comité permanent a pris note du document SCPF/38 et des observations des Etats Membres.

89. Le Président a invité les Membres à proposer des thèmes qu'ils souhaitaient examiner à la session suivante du CPPF. Un Etat Membre a fait observer que la gestion des ressources humaines pourrait être un thème sur lequel les Membres pourraient échanger leurs vues à une session future du Comité permanent. Le Directeur général a souscrit à cette idée.

IX. SOUTIEN AUX ETATS MEMBRES EN DEVELOPPEMENT ET A CEUX DONT L'ECONOMIE EST EN TRANSITION – FONDS 1035

90. Se référant au document SCPF/36, Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition (Rapport d'activité pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2009), l'Administration a indiqué que le Fonds 1035 avait reçu 6,5 millions de dollars E.-U. Les gouvernements de l'Italie et de l'Espagne ont été remerciés pour leurs

contributions de 50 000 et 300 000 euros, respectivement, qui avaient été reportées sur 2009 aux fins d'allocation à la deuxième ligne de crédit. Les gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis avaient versé des contributions volontaires à l'OIM, qui ont été affectées aux revenus discrétionnaires. Soixante-quinze pour cent du financement total disponible pour l'exercice avaient été alloués au 30 septembre 2009.

91. Les administrateurs du Fonds demanderaient aux Etats Membres d'approuver l'augmentation du plafond de financement des projets nationaux au titre de la première ligne de crédit – restée inchangée pendant neuf ans – qui passerait ainsi de 50 000 dollars E.-U. à 100 000 dollars E.-U. à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette mesure favoriserait un recours plus large à cette ligne de crédit, faciliterait la mise en œuvre de projets financés par le Fonds 1035 dans les Etats Membres où la présence de l'OIM n'était pas permanente, et réduirait le nombre de projets individuels approuvés chaque année au titre du Fonds 1035.

92. A ce jour, 89 Etats Membres remplissaient les conditions requises pour bénéficier d'un financement au titre de la première ligne de crédit, et 75 Etats Membres pour bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne de crédit. Un financement avait été approuvé pour 31 projets nationaux et six projets régionaux répartis entre 50 pays. Les résumés des projets étaient affichés à l'adresse <http://www.iom.int/1035/projectlist.htm>.

93. Plusieurs Etats Membres se sont déclarés satisfaits des incidences significatives du Fonds sur les pays bénéficiaires en général, et sur leur pays en particulier. Par exemple, le Fonds avait permis de créer et d'assurer le fonctionnement d'un ministère de la migration en Equateur, d'un centre d'études et de recherches sur la migration au Soudan, et d'une unité chargée de la migration de main d'œuvre au sein du Ministère du travail au Kenya.

94. Une délégation a vivement engagé le Comité permanent à examiner les moyens d'augmenter le Fonds à sa session suivante. Une délégation a demandé quels critères étaient appliqués pour répartir les fonds entre la première et deuxième ligne de crédit. Le faible taux de projets mis en œuvre dans certaines régions a été jugé préoccupant par deux délégations, qui ont voulu savoir pourquoi il existait des différences considérables entre les régions, et comment améliorer la mise en œuvre de projets en Afrique. Une autre délégation s'est déclarée surprise qu'aucun projet financé par le Fonds n'ait été mis en œuvre dans son pays pendant la période considérée, et a demandé des précisions sur ce point.

95. L'Administration a indiqué que l'envergure du projet, le souci d'une distribution régionale équitable et les antécédents du pays en matière de financement étaient les principaux critères régissant l'allocation de fonds au titre des deux lignes de crédit. Les projets de faible envergure bénéficiaient souvent d'un financement au titre de la première ligne de crédit. Le financement serait moindre dans le cas des pays auxquels d'importants crédits avaient été alloués au cours des années précédentes.

96. Les critères relatifs à la distribution de fonds étaient régis par les résolutions du Conseil n° 1035 du 29 novembre 2000 (première ligne de crédit, 1,4 million de dollars E.-U.) et n° 1150 du 7 juin 2007 (deuxième ligne de crédit). Les montants affectés aux différentes régions dépendaient du nombre d'Etats Membres dans ces régions. C'est ce qui expliquait le montant relativement faible des crédits disponibles pour la région du Moyen-Orient, qui n'était représentée que par deux Etats Membres.

97. Peut-être les faibles taux de projets mis en œuvre dans les pays africains pouvait-il s'expliquer par la date tardive à laquelle étaient communiqués les documents de projets, notamment les lettres de demande adressées par les gouvernements bénéficiaires, qui étaient nécessaires pour pouvoir allouer des fonds. Malgré la bonne santé financière du Fonds, doté de 6,5 millions de dollars E.-U., il n'était pas possible de financer des projets dans tous les pays remplissant les conditions requises chaque année. Au Moyen-Orient, par exemple, la mise en œuvre de projets variait énormément, passant de 0 à 100 % pour un projet au cours de la même année.

98. Le Comité permanent a pris note du document SCPF/36 et de la proposition visant à augmenter le plafond de financement des projets nationaux au titre de la première ligne de crédit.

X. DECLARATION D'UN REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

99. Le président du Comité l'Association du personnel a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice générale adjointe et a remercié la haute direction d'être disposée à écouter le Comité. Si le personnel de l'OIM était conscient de la nécessité de réviser la structure actuelle, il était néanmoins nécessaire de préciser les ressources engagées dans la mise en œuvre des changements, d'assurer des synergies entre le processus de rotation et la restructuration, et de prendre en considération les incidences sur les membres du personnel. Le Comité de l'Association du personnel s'inquiétait tout particulièrement de la capacité du Département de la Gestion des ressources humaines de gérer le volet "Personnel" de ces changements sans être doté des outils nécessaires. Bien que le Comité ait fait part de cette préoccupation à l'Administration, aucune mesure n'avait été prise. L'impasse dans laquelle se trouvaient l'Administration et les Etats Membres sur la question du financement de base nécessaire au fonctionnement de l'Organisation était également une source d'inquiétude, les membres du personnel étant invités à gérer des programmes sans disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur tâche correctement.

100. Le fonctionnement de l'OIM selon le principe de l'imputation directe des dépenses aux projets auxquels elles se rapportent avait pour effet que le traitement du personnel manquait de cohérence. Par exemple, le classement des postes était souvent fonction des moyens budgétaires plutôt que le reflet du niveau de responsabilités correspondant. Si, dans l'ensemble, le personnel de l'OIM acceptait cette situation, reconnaissant que c'était là la conséquence de son appartenance à une organisation souple et efficace, l'Administration pourrait s'employer davantage à montrer aux membres du personnel que leurs efforts étaient reconnus et que leur bien-être était pris en considération, par exemple en suivant de plus près le personnel exerçant des fonctions de direction de façon à ce qu'il respecte les droits de l'ensemble du personnel. S'il était vrai que l'Administration avait pris des mesures pour remédier à ces situations, il restait encore beaucoup à faire, notamment en appliquant équitablement la nouvelle politique de rotation.

101. Il était nécessaire que l'Administration fasse preuve de plus de détermination pour résoudre les problèmes d'imposition de longue date qui visaient une partie du personnel. Non seulement le Comité de l'Association du personnel était déçu par les efforts déployés à ce jour par l'Administration, mais il jugeait aussi inacceptable son projet de modifier le Statut et Règlement du personnel d'une manière qui l'exonérerait de toute responsabilité à l'égard des

membres du personnel en cas d'imposition de leurs revenus et indemnités. Le personnel de l'OIM acceptait en général ses conditions et était sensible à la crise économique actuelle. Cependant, cette proposition était discriminatoire envers le personnel affecté, d'autant que les niveaux de revenus étaient calculés sur la base d'une exonération fiscale.

102. L'intervenant a invité l'Administration et les Etats Membres à réfléchir systématiquement aux incidences de leurs décisions sur les plus de 7 000 membres du personnel de l'OIM. Ceux-ci étaient fiers de leur travail infatigable, étaient attachés à l'Organisation et attendaient de l'Administration et des Etats Membres qu'ils veillent à ce qu'ils soient traités avec équité, dignité et respect.

103. Le Directeur général a remercié le président du Comité de l'Association du personnel pour son rapport détaillé. Il partageait un grand nombre des préoccupations qui venaient d'être exprimées. Bien que la nature de l'Organisation n'offre guère la possibilité d'assurer au personnel une stabilité professionnelle, celui-ci accomplissait son travail avec dévouement et devait être la priorité de l'Organisation. Celle-ci continuerait de se pencher sur les questions soulevées dans cette déclaration. L'intervenant ne doutait pas qu'il serait possible d'améliorer les conditions pour le personnel du monde entier. La nouvelle politique de rotation était en place. Si un grand nombre de personnes étaient soumises à rotation durant les premier et deuxième exercices, elles seraient moins nombreuses les années suivantes.

104. En ce qui concernait l'imposition sur le revenu à laquelle étaient soumis les membres du personnel du Siège résidant en France voisine, le Conseiller juridique a annoncé que, grâce au soutien de la Mission permanente de la France auprès des Nations Unies, l'Administration avait rencontré à plusieurs reprises des représentants du Ministère des finances. On espérait que celui-ci prendrait sous peu une décision officielle accordant à l'OIM et à son personnel le même statut qu'à d'autres organisations internationales et à leur personnel.

105. L'OIM avait toujours remboursé aux membres de son personnel les impôts sur le revenu tiré de leur activité à l'OIM prélevés par les autorités nationales du pays de leur lieu d'affectation. Cette politique avait été formellement codifiée dans une annexe du Statut et Règlement du personnel, en consultation avec l'Association du personnel, en septembre 2006, et l'Administration n'avait aucunement l'intention de la modifier.

106. L'Administration avait réalisé une étude sur la situation fiscale du personnel de l'OIM dans tous les pays dans lesquels l'OIM avait des bureaux. Les résultats de cette étude seraient finalisés et présentés sous peu au Directeur général. A première vue, toutefois, ceux-ci n'étaient pas encourageants car, dans de nombreux pays, le personnel de la catégorie des services généraux n'avait pas le même statut que le personnel de même catégorie d'autres organisations, notamment les Nations Unies, alors que les pays intéressés reconnaissaient que son travail était remarquable. C'était là une préoccupation que l'Administration partageait avec l'Association du personnel, et elle reviendrait sur cette question à de futures sessions des organes directeurs.

107. Le Comité permanent des programmes et des finances a pris note de la déclaration du Comité de l'Association du personnel et des observations de l'Administration.

XI. RAPPORT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

108. En présentant le Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/295), l'Administration a indiqué que malgré l'excellent travail réalisé par le passé, il restait toujours une longue liste de questions à traiter par le Département de la Gestion des ressources humaines. En outre, le Directeur général avait fait clairement comprendre que le perfectionnement du personnel était une question prioritaire. C'est pourquoi, un plan d'action pour 2009 avait dû être élaboré pour le Département de la Gestion des ressources humaines. A cette fin, une réunion interne avec le personnel de ce département avait été organisée.

109. Outre des statistiques de base sur la Gestion des ressources humaines, le Rapport rendait brièvement compte de l'état d'avancement des diverses initiatives prévues dans le plan d'action, dont la plus complexe avait sans doute été le vaste processus de rotation. Bien que la politique de rotation ait été lancée en 1998, elle n'avait pas été systématisée. Ce processus devait être non seulement équitable et transparent, mais également capable d'être mis en œuvre sur une base annuelle. Il a pu être satisfait à ces exigences en mettant au point une approche permettant de fixer les priorités de la rotation et d'adopter une méthodologie, et en décidant d'affecter un budget spécifique au processus de rotation.

110. Mis en œuvre en 2009 et en 2010, l'exercice de rotation de 2008 était le premier en son genre et, pour cette raison, présentait quelques imperfections. Les informations en retour communiquées par le personnel de la Gestion des ressources humaines, par de nombreux membres du personnel ainsi que par l'Association du personnel avaient permis de rendre le deuxième exercice plus équitable et plus transparent.

111. Un autre projet important avait consisté à réviser en profondeur le Statut et Règlement du personnel, notamment à fusionner les deux textes en une version applicable à la fois aux fonctionnaires et aux employés. A cette fin, il avait fallu remanier le texte et le mettre à jour. La dernière main serait mise à cette nouvelle version dans les mois à venir.

112. L'Unité de médecine du travail, qui faisait partie du Département de la Gestion des ressources humaines, avait elle aussi contribué au plan d'action pour 2009. Il s'en était suivi d'importantes améliorations apportées à la couverture de l'assurance maladie et au rapport coût-efficacité des services de santé fournis au personnel de l'OIM. L'Unité de médecine du travail avait également joué un rôle fondamental dans le suivi du bien-être physique et mental du personnel. La coopération entre la Gestion des ressources humaines et cette unité avait notamment débouché sur la mise au point d'une formation à l'intention des membres du personnel travaillant dans des milieux particulièrement stressants.

113. Plusieurs projets de perfectionnement et de formation du personnel avaient été lancés au titre du plan d'action pour 2009. D'importants cours de formation avaient été améliorés, et une enquête avait été réalisée auprès du personnel avec l'aide d'un consultant externe. Par ailleurs, en lien avec la politique de rotation, l'Unité de perfectionnement et de formation du personnel examinait les moyens d'améliorer la planification et la gestion des carrières à l'aide d'outils pratiques et concrets. De modestes progrès avaient été réalisés.

114. De nouvelles améliorations devaient être apportées à PRISM. Une équipe avait été constituée pour veiller à ce que les plus urgentes d'entre elles soient apportées dans les limites du budget.

115. Enfin, le dossier “Bienvenue à l’OIM” avait été élaboré et diffusé grâce à la collaboration novatrice entre le Département de la Gestion des ressources humaines et d’autres départements.

116. Bien d’autres initiatives du Département de la Gestion des ressources humaines avaient été lancées qui, toutes, avaient pour but d’améliorer les conditions de travail du personnel de l’OIM, qui était l’atout le plus précieux de l’Organisation, au service des Etats Membres et des migrants.

117. Diverses délégations se sont déclarées satisfaites de la gestion des ressources humaines à l’OIM. L’une d’elle s’est félicitée de la nouvelle approche adoptée par l’Administration pour renforcer le sentiment d’adhésion pleine et entière des Membres à l’Organisation, tandis qu’une autre a souscrit à sa politique de rotation du personnel. Une autre délégation a constaté avec satisfaction que les effectifs s’étaient accrus en adéquation avec le nombre de projets de l’OIM.

118. Un Etat Membre a toutefois fait observer que la gestion des ressources humaines méritait plus d’attention que celle qui lui était généralement accordée en tant que dernier point inscrit à l’ordre du jour. Il était nécessaire, en outre, de mettre en place un système solide, global et équitable de suivi du comportement professionnel pour s’assurer que tous les membres du personnel étaient traités équitablement et bénéficiaient de chances égales dans toute l’Organisation. Il s’agissait là d’un élément important à prendre en considération lors de la sélection du personnel aux fins de rotation sur la base du mérite.

119. Deux délégations ont relevé que l’Afrique était toujours sous-représentée à l’OIM. L’une d’elles a demandé une poursuite des discussions sur la répartition du personnel. Une autre délégation a estimé que l’Organisation gagnerait en crédibilité en s’efforçant de promouvoir une répartition mieux équilibrée entre les différentes régions et les différents pays appartenant à ces régions. Un nombre maximum d’Etats Membres devraient être représentés au niveau des postes, notamment au Siège, et en ce qui concernait ceux qui étaient soumis à rotation. Pour ce qui était du recrutement, la priorité devrait être donnée, à qualifications égales, aux candidats ressortissant d’Etats Membres plutôt qu’à ceux d’Etats non membres ou observateurs, même si le bureau de pays se trouvait dans un Etat non membre ou observateur.

120. Un certain nombre de délégations se sont déclarées satisfaites du Rapport sur la gestion des ressources humaines, tout en suggérant d’apporter diverses améliorations, dont un tableau récapitulatif de la répartition du personnel dans chaque région, ainsi que des statistiques additionnelles, en particulier sur les postes pourvus par des candidats extérieurs, ventilées par pays d’origine et par nombre de pays non représentés.

121. Une délégation a demandé des précisions sur les statistiques relatives à la répartition par sexe concernant son pays, dans la figure 6 du Rapport.

122. Le Comité permanent des programmes et des finances a pris note du Rapport sur la gestion des ressources humaines (MC/INF/295).

XII. AUTRES QUESTIONS

123. L’Administration a informé le Comité permanent que, conformément à la demande faite par les Etats Membres en 2007, elle avait pris des mesures pour améliorer le statut quo dans les

relations de l'Organisation avec les Nations Unies, sans en modifier la nature. Ainsi, elle avait rejoint des groupes de travail qui étaient ouverts à l'OIM, et avait participé à des réunions au cours desquelles il devait être débattu de questions migratoires. A cette fin, l'OIM sollicitait un soutien en vue d'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à l'intégrer dans un mécanisme existant en vertu duquel diverses organisations régionales et intergouvernementales présentaient un rapport bisannuel à l'Assemblée générale sur leur coopération avec les Nations Unies. Par la présentation de tels rapports, l'Organisation non seulement pourrait diffuser des informations sur l'OIM et sa coopération avec les Nations Unies auprès d'un cercle plus large de missions permanentes à New York et de secteurs du système des Nations Unies peu au fait de son action, mais elle pourrait aussi faire mieux connaître l'OIM à New York.

124. Le Président a informé le Comité permanent qu'il faudrait élire des membres du Comité exécutif pour 2010-2011 à la prochaine session du Conseil ; il a instamment invité les Etats Membres à engager des consultations à l'avance pour que cette élection se déroule sans heurts et à informer le Président du Conseil de toute décision prise, en adressant une copie au Secrétariat des réunions.

125. Après avoir remercié tous ceux qui avaient contribué au succès de cette session, le Président a déclaré close la cinquième session du Comité permanent des programmes et des finances le jeudi 28 octobre 2009 à 18h15.



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

5th Session of the Standing Committee on Programmes and Finance

(27-28 October 2009)

Conference Room XVI
5th Floor, Assembly Building (Door 15), Palais des Nations, Geneva

Final List of Participants

Total number of participants: 187

Total number of pages: 18 (including this page)

.....

MEMBERS**AFGHANISTAN****TARZI Nanguyalai, H.E. Mr.**

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

NOORI Obaid Khan, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
First Secretary

HACHEMI Daoud, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Afghanistan
Second Secretary

ALBANIE**QERIMAJ Sejdi, S.E. M.**

Mission permanente de la République d'Albanie
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

MILO Inid, Mme

Mission permanente de la République d'Albanie
Deuxième secrétaire

ALGÉRIE**JAZAÏRY Idriss, S.E. M.**

Mission permanente de la République algérienne démocratique
et populaire
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

CHEBIHI Boualem, M.

Mission permanente de la République algérienne démocratique
et populaire
Représentant permanent adjoint
Ministre conseiller

ANGOLA**DO NASCIMENTO Arcanjo Maria, S.E. M.**

Mission permanente de la République d'Angola
Ambassadeur
Représentant permanent

MARQUES DA COSTA Angélica, Mme

Mission permanente de la République d'Angola
Troisième secrétaire

ARGENTINA**CAVALERI Paulo Alejandro, Sr.**

Misión Permanente de la República Argentina
Consejero

ARMENIA**HOVHANNISYAN Gagik, Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Armenia
Counsellor

MEMBERS

AUSTRALIA

MATTHEWS John, Mr.

Permanent Mission of Australia
Minister Counsellor (Immigration)

WILSON Emily Lee, Ms.

Permanent Mission of Australia
Executive Officer (Immigration)

AUSTRIA

WEIDINGER Markus, Mr.

Permanent Mission of Austria to NATO, Brussels
Counsellor

JAMEK Eveline, Ms.

Permanent Mission of Austria
First Secretary

AZERBAIJAN

MIKAYILLI Habib, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Azerbaijan
Third Secretary

BANGLADESH

HANNAN Md. Abdul, H.E. Mr.

Permanent Mission of the People's Republic of Bangladesh
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

MOWLA Muhammed Enayet, Mr.

Permanent Mission of the People's Republic of Bangladesh
Minister

KAZI Faiyaz Murshid, Mr.

Permanent Mission of the People's Republic of Bangladesh
First Secretary

BELARUS

TARANDA Andrei, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Belarus
Counsellor

BELGIQUE

ADRIAENSENS Emile, M.

Mission permanente de la Belgique
Ministre conseiller

MINEUR Dominique, Mme

Mission permanente de la Belgique
Premier secrétaire

BÉNIN

ADJANONHOUN Rosemonde Dodji, Mme

Mission permanente de la République du Bénin
Premier secrétaire

MEMBERS

BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

UREÑA MENACHO Maysa, Sra.

Misión Permanente del Estado Plurinacional de Bolivia
Ministra Consejera

BOSNIA AND HERZEGOVINA

KEČO-ISAKOVIĆ Emina, H.E. Ms.

Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

PERIĆ Ljubica, Ms.

Permanent Mission of Bosnia and Herzegovina
Counsellor

BRAZIL

TRINDADE Otávio, Mr.

Permanent Mission of Brazil
Second Secretary

BALBI Helena, Ms.

Permanent Mission of Brazil
Intern

BULGARIA

GOSPODINOV Ivan, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Bulgaria
Second Secretary

CAMEROUN

NKOU Anatole Fabien Marie, S.E. M.

Mission permanente de la République du Cameroun
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

NGANTCHA Francis, M.

Mission permanente de la République du Cameroun
Ministre conseiller

ETEKI NKONGO Aurélien, M.

Mission permanente de la République du Cameroun
Premier secrétaire

CANADA

COLLINGE Dominique, Mr.

Permanent Mission of Canada
Minister Counsellor

LAFORST Marie-Noëlle, Ms.

Permanent Mission of Canada
Junior Political Officer

CHILE

VERDUGO FUENTES Ximena Adriana, Sra.

Misión Permanente de Chile
Primera Secretaria

MEMBERS

COLOMBIA

GARZÓN Angelino, Excmo. Sr.

Misión Permanente de Colombia
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

MENDOZA AGUDELO Adriana, Sra.

Misión Permanente de Colombia
Ministro Consejero

CONGO

OKIO Luc-Joseph, S.E. M.

Mission permanente de la République du Congo
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

MVILA Fernande, Mme

Mission permanente de la République du Congo
Conseiller

COSTA RICA

GARBANZO BLANCO Carlos, Sr.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Encargada de Negocios a.i.
Ministro Consejero

GUTIÉRREZ RUIZ Eugenia, Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Ministra Consejera

RODRÍGUEZ Griselle, Sra.

Misión Permanente de la República de Costa Rica
Pasante

COTE D'IVOIRE

KOUADIO Kouakou, M.

Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire
Premier conseiller

YAO Allangba Jean-François, M.

Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire
Stagiaire

CROATIA

ŽUNEC BRANDT Danijela, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Croatia
Second Secretary

CYPRUS

SPATHI Myrianthi, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Cyprus
Second Secretary

SOLOYIANNI Maria, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Cyprus
Advisor

DENMARK

MOUYAL David, Mr.

Permanent Mission of Denmark
Secretary of Embassy

BECH HOLMGAARD Sanne, Ms.

Permanent Mission of Denmark
Intern

MEMBERS**ECUADOR****HOLGUÍN Juan, Sr.**

Misión Permanente de la República del Ecuador
Ministro
Representante Permanente Alterno

EGYPT**ELATAWY Mohamed Hatem, Mr.**

Permanent Mission of the Arab Republic of Egypt
First Secretary

ESPAÑA**GARRIGUES Javier, Excmo. Sr.**

Misión Permanente de España
Embajador
Representante Permanente

FERNANDEZ ESPINOSA Guadalupe, Sra.

Tribunal de Cuentas de España
Directora Adjunta

PARRONDO Javier, Sr.

Misión Permanente de España
Consejero

ESTONIA**METSANDI Kadi, Ms.**

Permanent Mission of the Republic of Estonia
Second Secretary

FINLAND**HIMANEN Hannu, H.E. Mr.**

Permanent Mission of Finland
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

LAHELMA Ville, Mr.

Permanent Mission of Finland
Second Secretary

FRANCE**SEYTRE Jean-Paul, M.**

Mission permanente de la France
Conseiller (Affaires humanitaires)

ALLO Albert, M.

Mission permanente de la France
Conseiller (Affaires financières)

RIPERT Marie, Mme

Mission permanente de la France
Deuxième secrétaire (Affaires humanitaires)

MEMBERS

GABON

NAMBO-WEZET Guy Blaise, S.E. M.

Mission permanente de la République gabonaise
Ambassadeur
Représentant permanent

LOUZET Adèle Patricia, Mme

Mission permanente de la République gabonaise
Premier secrétaire

GERMANY

STEPPAN Michael, Mr.

Permanent Mission of Germany
First Secretary

GHANA

NEE-WHANG Ellen Serwaa, H.E. Ms.

Permanent Mission of the Republic of Ghana
Ambassador
Permanent Representative

AMOAHA Mercy Yvonne, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Ghana
Minister
Deputy Permanent Representative

NYARKO Hannah, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Ghana
Minister Counsellor

ASIEDU Richard, Mr.

Ghana Audit Service, Accra
Assistant Auditor-General

CUDJOC Benjamin G., Mr.

Ghana Audit Service, Accra
Assistant Auditor-General

WINFUL George S., Mr.

Ghana Audit Service, Accra
Assistant Auditor-General

GREECE

DIAMESSIS Michel-Christos, Mr.

Permanent Mission of Greece
Minister Plenipotentiary
Deputy Permanent Representative

BENIATOGLOU Evgenia, Ms.

Permanent Mission of Greece
First Secretary

GUATEMALA

MARTÍNEZ ALVARADO Carlos Ramiro, Excmo. Sr.

Misión Permanente de Guatemala
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

CARRILLO FABIÁN Ana Isabel, Sra.

Misión Permanente de Guatemala
Segunda Secretaria

CÁRDENAS MIRON José Diego, Sr.

Misión Permanente de Guatemala
Pasante

MEMBERS**HAÏTI****MARTIN Pierre Joseph, M.**

Mission permanente d'Haïti
Ministre conseiller

HUNGARY**AKÓTS Klára Tunyogi, H.E. Ms.**

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

MAGYAR Milán, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Hungary
Third Secretary

INDIA**ACHAMKULANGARE Gopinathan, H.E. Mr.**

Permanent Mission of India
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

CHATTERJI Anol Nath, Mr.

Government of India
Deputy Comptroller and Auditor General

CHANDER Rajiv Kumar, Mr.

Permanent Mission of India
Deputy Permanent Representative

RAJ William, Mr.

Permanent Mission of India
Consul General

SINGLA Sanjeev Kumar, Mr.

Permanent Mission of India
First Secretary

RATHISH Rohit, Mr.

Permanent Mission of India
Third Secretary

YADAV Manharsingh L., Mr.

Permanent Mission of India
Third Secretary

IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)**SADRKHAH Asgar, Mr.**

Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran
Counsellor

IRELAND**GALLAGHER Martin, Mr.**

Permanent Mission of Ireland
Second Secretary

RYAN Marissa, Ms.

Permanent Mission of Ireland
Attaché

MEMBERS

ISRAEL

ADAM Ron, Mr.

Permanent Mission of Israel
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative

LANGER Rona, Ms.

Permanent Mission of Israel
Adviser

ITALIE

MIRACHIAN Laura, S.E. Mme.

Mission permanente de l'Italie
Ambassadeur
Représentant permanent

ZAPPIA Maria Angela, Mme

Mission permanente de l'Italie
Premier conseiller

SICLARI Alessandro, M.

Mission permanente de l'Italie
Stagiaire

JAPAN

KITAJIMA Shinichi, H.E. Mr.

Permanent Mission of Japan
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

MIZUNO Mitsuaki, Mr.

Permanent Mission of Japan
First Secretary

JORDAN

EL-FAYEZ Ehadeer, Ms.

Permanent Mission of the Hashemite Kingdom of Jordan
Adviser

KENYA

WAMOTO Peter M., Mr.

Permanent Mission of the Republic of Kenya
Principal Counsellor (Labour)

OMONDI Geoffrey O., Mr.

Permanent Mission of the Republic of Kenya
First Counsellor

KYRGYZSTAN

TASHMATOVA Saltanat, Ms.

Permanent Mission of the Kyrgyz Republic
First Secretary

LATVIA

MAŽEIKS Jānis, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of Latvia
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

ROMANOVSKIS Valerijs, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Latvia
First Secretary

MEMBERS**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA****MAGHADMI Hussin, Mr.**

Permanent Mission of the Socialist People's Libyan
Arab Jamahiriya
Counsellor

LITHUANIA**STANIULIS Darius, Mr.**

Permanent Mission of Lithuania
Minister Counsellor

LUXEMBOURG**DAMY Jean, M.**

Mission permanente du Grand-Duché de Luxembourg
Premier secrétaire

MADAGASCAR**RAZAFINDRAZAKA Charles, M.**

Mission permanente de la République de Madagascar
Attaché

MALTA**CAMILLERI Victor, H.E. Mr.**

Permanent Mission of Malta
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

MAROC**HILALE Omar, S.E. M.**

Mission permanente du Royaume du Maroc
Ambassadeur
Représentant permanent

SAMRI Azzouz, M.

Mission permanente du Royaume du Maroc
Ministre plénipotentiaire

MAURITANIE**OULD ABDI SALEM Taleb Khyar, M.**

Mission permanente de la République islamique de Mauritanie
Premier conseiller

MÉXICO**MALFAVÓN Miguel, Sr.**

Misión Permanente de México
Consejero

LASCURAÍN Sofía, Sra.

Misión Permanente de México
Asesora

MEMBERS

MONTENEGRO

MIHALJEVIĆ Milomir, H.E. Mr.

Permanent Mission of Montenegro
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

BOJIĆ Pavle, Mr.

Permanent Mission of Montenegro
First Secretary

NIKOLIĆ Milos, Mr.

Permanent Mission of Montenegro
Third Secretary

NEPAL

BHATTARAI Dinesh, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Federal Democratic Republic
of Nepal
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

PAUDYAL Bharat Raj, Mr.

Permanent Mission of the Federal Democratic Republic
of Nepal
Minister Counsellor
Deputy Permanent Representative

NETHERLANDS

KNOBEN Irene, Ms.

Permanent Mission of the Kingdom of the Netherlands
First Secretary

NICARAGUA

ROBELO RAFFONE Carlos, Excmo. Sr.

Misión Permanente de Nicaragua
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Representante Permanente

CRUZ TORUÑO Néstor, Sr.

Misión Permanente de Nicaragua
Consejero

NIGER

SOULEYMANE Hama Kansaye, M.

Mission permanente de la République du Niger
Deuxième conseiller

NIGERIA

MONEKE Sydney I., Mr.

Permanent Mission of the Federal Republic of Nigeria
Minister

MEMBERS

NORWAY

WAAGE Gry Karen, Ms.

Permanent Mission of Norway
Counsellor

PAKISTAN

AHMAD Tanweer, Mr.

Office of the Auditor General of Pakistan, Islamabad
Director General

KHOKHER Aftab Ahmad, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
Acting Permanent Representative

ISMAIL Ahmar, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
Counsellor

GILLANI Syed Ali Asad, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
Counsellor

SARWAR Muhammad Saeed, Mr.

Permanent Mission of the Islamic Republic of Pakistan
Second Secretary

PANAMÁ

MENDOZA Alejandro, Sr.

Misión Permanente de Panamá
Consejero
Encargado de Negocios a.i.

MACKAY Eduardo, Sr.

Misión Permanente de Panamá
Pasante

PERÚ

ZEVALLOS AGUILAR Inti, Sr.

Misión Permanente del Perú
Segundo Secretario

PHILIPPINES

BASILIO Erlinda F., H.E. Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

MAHILUM-WEST Junever, Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Minister

IMSON Manuel G., Mr.

Permanent Mission of the Philippines
Labour Attaché

ABAD Virginia T., Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Attaché

EASTWOOD Maria Veronica, Ms.

Permanent Mission of the Philippines
Assistant Labour Attaché

MEMBERS

POLAND

POLOMSKA Malgorzata, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Poland
Second Secretary

PORTUGAL

XAVIER ESTEVES Francisco, S.E. M.

Mission permanente du Portugal
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

GUEDES DE SOUSA José, M.

Mission permanente du Portugal
Premier secrétaire

REPUBLIC OF KOREA

HA Wie-Young, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Korea
First Secretary

REPUBLIC OF MOLDOVA

CĂLUGĂRU Corina, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Moldova
First Secretary

REPÚBLICA DOMINICANA

HERNÁNDEZ SÁNCHEZ Homero Luis, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Dominicana
Embajador
Representante Permanente

MERCEDES GRACIANO Juan Manuel, Sr.

Misión Permanente de la República Dominicana
Consejero

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

KAYEMBÉ-MBALAYI Henriette, Mme

Mission permanente de la République démocratique du Congo
Premier conseiller

ROUMANIE

BIRLADIANU Nicoleta, Mme

Mission permanente de la Roumanie
Deuxième secrétaire

RWANDA

SEBUDANDI Venetia, S.E. Mme

Mission permanente de la République du Rwanda
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent

KAYITAYIRE Alphonse, M.

Mission permanente de la République du Rwanda
Premier conseiller

MEMBERS

RWANDA

KAMIKAZI Cynthia, Mme

Mission permanente de la République du Rwanda
Cadre au service multilatéral

SÉNÉGAL

DIENE Françoise, Mme

Mission permanente de la République du Sénégal
Deuxième secrétaire

SERBIA

DJURIČKOVIĆ-TUVIĆ Jelisaveta, Ms.

Permanent Mission of the Republic of Serbia
Deputy Permanent Representative, Chargée d'affaires a.i.
Minister Counsellor

SLOVAKIA

FRIČ Anton, Mr.

Permanent Mission of the Slovak Republic
First Secretary

SLOVENIA

LOGAR Andrej, H.E. Mr.

Permanent Mission of the Republic of Slovenia
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

HAM Marko, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Slovenia
Third Secretary

SOUTH AFRICA

FICK Johan, Mr.

Permanent Mission of South Africa
Minister (Immigration and Civic Affairs)

TIBA Bethwell, Mr.

Permanent Mission of South Africa
First Secretary (Humanitarian Affairs)

SRI LANKA

JAUHAR U. L. M., Mr.

Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka
Chargé d'affaires a.i.
Minister

MALLIKARATCHY Manorie Kumarila, Ms.

Permanent Mission of the Democratic Socialist Republic
of Sri Lanka
Second Secretary

MEMBERS

SUDAN

ELOBIED Rahma Salih, H.E. Ms.

Permanent Mission of the Republic of the Sudan

Ambassador

Deputy Permanent Representative

SUISSE

KAESER Philippe, M.

Mission permanente de la Suisse

Conseiller (Affaires humanitaires)

FRAGNIÈRE Jasmine, Mme

Mission permanente de la Suisse

Stagiaire

SWEDEN

KIRST Fredrik, Mr.

Permanent Mission of Sweden

Counsellor

WIDSTAM Hannah, Ms.

Permanent Mission of Sweden

First Secretary

ÖBERG Sara, Ms.

Permanent Mission of Sweden

Attaché

TAJKISTAN

KHAMIDOV Jamshed, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Tajikistan

Chargé d'affaires a.i.

Counsellor

THAILAND

PHUANGKETKEOW Sihakak, H.E. Mr.

Permanent Mission of Thailand

Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary

Permanent Representative

ISARABHAKDI Vijavat, H.E. Mr.

Permanent Mission of Thailand

Ambassador

Deputy Permanent Representative

PRADITSARN Netithorn, Mr.

Permanent Mission of Thailand

First Secretary

TUNISIE

JEMAL Abdelwahèb, S.E. M.

Mission permanente de la Tunisie

Ambassadeur

Représentant permanent

BEL KEFI Mohamed, M.

Mission permanente de la Tunisie

Conseiller

MEMBERS**TUNISIE****BDIOUI Mohamed Abderraouf, M.**

Mission permanente de la Tunisie
Conseiller

TURKEY**ULUSOY Fatih, Mr.**

Permanent Mission of Turkey
Counsellor

UZUNÖZ Ibrahim, Mr.

Turkish Court of Accounts, Ankara
Principal Auditor

KARAMOLLAOĞLU Ömer A., Mr.

Turkish Court of Accounts, Ankara
Principal Auditor

GRUEL-DIEUDÉ Magali, Ms.

Permanent Mission of Turkey
Research-Observer

UGANDA**EDULE Oscar, Mr.**

Permanent Mission of the Republic of Uganda
Second Secretary

UKRAINE**KASYANOV Andriy Yuriyovych, Mr.**

Permanent Mission of Ukraine
First Secretary

UNITED KINGDOM**KITSELL Corinne, Ms.**

Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain
and Northern Ireland
First Secretary

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA**LUMBANGA Matern Y. C., H.E. Mr.**

Permanent Mission of the United Republic of Tanzania
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Permanent Representative

LUVANDA Baraka H., Mr.

Permanent Mission of the United Republic of Tanzania
First Secretary

KAGANDA Deusedit B., Mr.

Permanent Mission of the United Republic of Tanzania
First Secretary

MEMBERS

UNITED STATES OF AMERICA

DIGIOVANNA David, Mr.

Permanent Mission of the United States of America
Refugee and Migration Affairs
Deputy Counselor

DEVOY Shanna, Ms.

Department of State, Washington, D.C.
Bureau of Population, Refugees and Migration
Program Analyst, Office of Multilateral Coordination
and External Relations

BURDON Michelle, Ms.

Permanent Mission of the United States of America
Refugee and Migration Affairs
Refugee Affairs Officer

VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

MUNDARAÍN HERNÁNDEZ Germán, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela
Embajador
Representante Permanente

ARIAS PALACIO Juan, Excmo. Sr.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela
Embajador
Representante Permanente Alterno

DOS SANTOS María Elena, Sra.

Misión Permanente de la República Bolivariana de Venezuela
Tercer Secretario

VIET NAM

NGUYEN Xuan Ang, Mr.

Permanent Mission of the Socialist Republic of Viet Nam
Counsellor

ZAMBIA

MAWERE Abdon, Mr.

Permanent Mission of the Republic of Zambia
First Secretary

OBSERVERS

INTERNATIONAL ORGANIZATIONS

EUROPEAN COMMISSION

SCHMIDT Sönke, Mr.

First Counsellor

Annexe II

**CINQUIEME SESSION DU
COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES**

27-28 octobre 2009

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration du Directeur général
3. Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget
4. Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009
5. Désignation des vérificateurs externes des comptes pour la période 2010-2012
6. Programme et Budget pour 2010
7. Projet de révision structurelle
8. Echange de vues sur les points proposés par les Membres:
 - a) Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM
 - b) Efforts visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières
9. Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035
10. Déclaration d'un représentant de l'Association du personnel
11. Rapport sur les ressources humaines
12. Autres questions

Annexe III

DECLARATION DU DIRECTEUR GENERAL

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats Membres de l'OIM, chers collègues,

1. C'est pour moi un honneur et un plaisir de rencontrer les délégations des Etats Membres de l'OIM à l'occasion de cette cinquième session du Comité permanent des programmes et des finances (SCPF).

2. Permettez-moi tout d'abord, au nom de mes collègues et du personnel de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de remercier sincèrement notre Président, Monsieur l'Ambassadeur Mundaraín (République bolivarienne du Venezuela), pour l'efficacité avec laquelle il dirige le Conseil de l'OIM et cette session du Comité permanent. Il est assisté dans cette tâche par Messieurs les Ambassadeurs Kitajima (Japon) et Jazairy (Algérie), respectivement premier et second Vice-Président, et par le Rapporteur, M. Weidinger (Autriche).

3. Permettez-moi en outre de souhaiter la bienvenue à notre nouvelle Directrice générale adjointe, Madame l'Ambassadeur Laura Thompson qui, tout comme moi, s'emploie à apporter des améliorations à cette Organisation formidable. Nous avons travaillé de concert, en nous soutenant mutuellement. Aujourd'hui, je tiens à exprimer ma gratitude et ma reconnaissance pour les fruits remarquables que l'OIM est déjà en train de récolter sous sa direction.

I. INTRODUCTION

4. Mesdames et Messieurs les délégués, ce mois marque le début de la deuxième année de mon mandat à l'OIM. Je tiens à saisir cette occasion pour vous faire part de quelques réflexions avant d'aborder plus en détail les points de notre ordre du jour.

5. Lorsque j'ai pris mes fonctions, il y a un an, mes attentes étaient très élevées. J'avais rejoint une organisation qui, hardiment et à grand pas, avait entrepris de renforcer son assise dans le monde entier – je vous avais parlé de la croissance exponentielle enregistrée par l'OIM sur tous les fronts, qu'il s'agisse du nombre d'Etats Membres, des effectifs, des bureaux, des projets et du budget des opérations. A cette époque, j'avais déclaré que, tout en continuant à apporter des changements et des innovations, il serait prudent de mettre à profit les résultats déjà obtenus. C'est précisément ce que nous nous sommes efforcés de faire.

6. Mes attentes ont été dépassées à maints égards. Je puis affirmer avec assurance que le réseau de l'OIM est véritablement unique en son genre, que l'enthousiasme de son personnel est exceptionnel et que la capacité de l'Organisation d'être à l'écoute de ses partenaires et des migrants est sans égale.

7. Le personnel de cette Organisation remarquable et vous aussi, ses Etats Membres, aviez nourri des attentes élevées à mon égard. Au cours de l'année écoulée, nous avons lancé trois initiatives d'envergure qui ont mis lourdement à contribution mes collègues de l'OIM, ainsi que vous-mêmes, les Etats Membres : 1) un projet de révision structurelle ; 2) la rotation du personnel ; et 3) une réforme budgétaire. Je reviendrai sur chacun de ces points dans un instant. Pour ma part, je me suis employé, et reste déterminé à continuer de renforcer le soutien que les Etats Membres et le personnel de l'OIM méritent de ma part et de nous tous au Siège. Je suis fermement décidé à améliorer les services que l'Organisation offre à ses Membres, ainsi que les conditions de travail de son personnel dévoué du monde entier.

8. Durant cette première année, il m'est également apparu qu'au cours des dix années écoulées, la migration est devenue un enjeu géopolitique qui est au cœur des préoccupations de quasiment tous les pays du monde. Ce sont la mondialisation et la révolution des communications qui sont à l'origine des mouvements actuels de populations (214 millions de migrants internationaux, ou près d'un milliard de migrants si l'on tient compte des 740 millions de migrants internes). Cependant, les flux migratoires de grande ampleur qui se poursuivront tout au long du 21^e siècle seront déterminés par les tendances mondiales actuelles de la démographie, du marché du travail et de l'économie, ainsi que par l'évolution du climat.

9. Pour appuyer ce constat, pas moins de 65 déclarations sur les 192 (c'est-à-dire une sur trois) prononcées par des chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que des ministres à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies – à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister – ont évoqué des questions liées à la migration, telles que le changement climatique, la crise financière mondiale, le recul des rapatriements de fonds, la traite des êtres humains, les réfugiés et les déplacés internes, la migration de main-d'œuvre, ou encore la réinstallation et l'intégration des migrants.

10. Qui plus est, les visites que j'ai récemment effectuées à Londres, Rabat, Washington, Bruxelles et, la semaine dernière, à Kampala – où j'ai participé au Sommet spécial de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés internes en Afrique – ont amplement fait apparaître que la migration reste une préoccupation majeure des gouvernements. Pour cette raison, il est nécessaire, je crois, que l'OIM soit forte et s'impose comme l'agence mondiale des migrations.

II. POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Excellences, Mesdames et Messieurs les représentants des Etats Membres de l'OIM, chers collègues,

11. Permettez-moi maintenant d'aborder les points de l'ordre du jour.

Point 3 : Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

12. Depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai pris des mesures concertées pour régler la question des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget. J'ai écrit

aux missions permanentes, à Genève, des Etats Membres tombant sous le coup de l'Article 4 de la Constitution, et les ai visitées pour leur proposer un système de paiement novateur pour remédier à cette situation.

13. Dans le même temps, mes collègues en poste dans les capitales de ces Etats Membres s'emploient activement, eux aussi, à trouver une solution à la question des contributions restant dues. Je félicite les délégations qui s'efforcent de régler leurs arriérés. Cependant, les sommes restant dues sont considérables. C'est pourquoi, j'invite instamment les pays concernés à coopérer avec l'Administration sur l'élaboration de plans de remboursement, y compris, le cas échéant, dans la monnaie locale.

Point 4 : Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009

14. Le point suivant de l'ordre du jour, la réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2009, fait apparaître que le budget annuel de l'OIM se situe autour d'un milliard de dollars E.-U. Ce montant comprend les fonds additionnels affectés aux projets en cours et aux activités qui ont été lancées depuis l'approbation, au printemps dernier, de la révision du Programme et Budget pour 2009. La partie administrative du budget, en revanche, reste inchangée à 38 806 000 francs suisses. Ce montant du budget exige de solides structures administratives et une supervision rigoureuse pour préserver la qualité des projets tout en veillant à l'adoption de mesures de contrôle interne appropriées pour garantir l'obligation redditionnelle et protéger les biens de l'Organisation.

15. En ce qui concerne les revenus discrétionnaires (RD) escomptés, leur montant a été révisé à la hausse, pour passer de 35 millions de dollars E.-U. à 41 millions de dollars E.-U. Cette augmentation de 6 millions de dollars E.-U. est principalement imputable aux revenus provenant de la commission pour frais d'administration générés par une augmentation du montant du budget et des revenus additionnels produits par des placements à court terme et à faible risque. Les revenus discrétionnaires additionnels sont, pour l'essentiel, affectés au Fonds 1035, à l'entretien de PRISM, à la sûreté et à la sécurité du personnel, ainsi qu'à un certain nombre d'activités imprévues et non inscrites au budget.

Point 5 : Programme et Budget pour 2010

16. Le point suivant concerne le Programme et Budget pour 2010. Il s'agit du premier budget qui est présenté depuis que j'ai pris mes fonctions. En tant que tel, il rend compte de mon objectif global d'instituer une relation de confiance avec les Etats Membres, notamment par l'amélioration de la transparence à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation.

17. Certaines modifications ont été apportées simplement pour améliorer la lisibilité et, en définitive, la compréhension du document de Programme et Budget. Au cœur de ce document se trouve néanmoins l'éternelle question du financement de la structure de base, qui soutient toute l'Organisation.

18. En soulignant la nécessité de mettre en place des structures d'un bon rapport coût/efficacité qui soutiennent convenablement l'action de l'OIM, je suis conscient de la crise

économique mondiale et des difficultés que rencontrent les Etats Membres. En conséquence, je soumets deux scénarios à votre examen. Le premier prévoit une augmentation de 2,55 % (montant du budget : 39 794 000 francs suisses), et le second un accroissement de 25,74 % (montant du budget : 48 794 000 francs suisses) de la partie administrative du budget.

19. Je suis certain que, lors de nos délibérations, nous pourrions trouver une solution mutuellement satisfaisante qui permette d'approuver notre budget pour 2010 et de poursuivre nos discussions sur une réforme budgétaire, comme l'on suggéré un certain nombre de délégations.

20. La partie opérationnelle du budget est estimée à 650,6 millions de dollars E.-U., ce qui représente un accroissement de 19,1 millions de dollars E.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière, où le budget initial pour 2009 s'élevait à 631,5 millions de dollars E.-U. Les projections de revenus discrétionnaires ont été établies à 41 millions de dollars E.-U. sur la base d'une moyenne triennale, conformément à la formule adoptée par les Etats Membres.

Point 6 : Projet de révision structurelle

21. En ce qui concerne le point suivant de l'ordre du jour, le projet de révision structurelle, qui a donné lieu à une série de présentations, je tiens à réaffirmer que cette révision vise à atteindre les objectifs prioritaires que j'ai fixés lorsque j'ai pris mes fonctions – garantir et renforcer l'adhésion pleine et entière des Etats Membres ; nouer et renforcer des partenariats ; et veiller au perfectionnement professionnel du personnel.

22. Ce projet de révision structurelle est censé tirer le meilleur profit possible de nos ressources humaines et financières en : a) renforçant les structures hors Siège et, b) améliorant la cohérence au Siège. Cette nouvelle structure vise en outre à mettre en place des chaînes de communication clairement définies, à uniformiser davantage les structures et à améliorer la supervision des activités au Siège et dans les bureaux extérieurs. J'espère sincèrement que les Etats Membres soutiendront cette initiative. S'ils souscrivent aux objectifs généraux de cette révision, je m'engage à collaborer avec vous tout au long de la mise en œuvre.

Point 7 : Désignation des vérificateurs externes des comptes pour la période 2010-2012

23. En ce qui concerne le point de l'ordre du jour relatif à la désignation des vérificateurs externes des comptes pour la période 2010–2012, je tiens tout d'abord à remercier le Bureau du Vérificateur général des comptes de Norvège pour l'efficacité avec laquelle il a vérifié les comptes de l'OIM au cours des neuf dernières années. Outre leur travail ordinaire de vérification comptable, les vérificateurs externes des comptes ont fourni de précieux conseils sur les améliorations à apporter au Rapport financier. Ils se sont acquittés, en outre, de missions particulières, notamment d'une évaluation du système PRISM dans sa phase de mise au point et, plus récemment, d'une évaluation de nos Centres administratifs de Panama et de Manille.

24. La décision de nommer les vérificateurs externes des comptes vous appartient, à vous les Etats Membres. L'Administration vous a communiqué toutes les informations nécessaires

pour évaluer objectivement les candidats. Mes collègues restent à votre disposition pour toute question éventuelle. Dans l'intervalle, je tiens à remercier l'ensemble des gouvernements qui ont présenté des candidatures pour cette fonction essentielle. J'espère que le CCPF sera en mesure de soumettre pour approbation une recommandation au Conseil.

Point 8 : Echange de vues sur les points proposés par les Membres

25. Pour ce qui est du point 8 de l'ordre du jour, l'échange de vues sur les points que vous avez proposés pour cette session, je suis certain que nous aurons un débat fructueux qui aidera à orienter les activités de l'OIM.

i) Mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM

26. Le premier thème proposé au titre de ce point de l'ordre du jour traite des mécanismes de supervision et d'évaluation de l'OIM, qui englobent des domaines d'activité, des outils et des méthodologies variés.

27. La supervision est une activité majeure qui garantit que l'Organisation agit dans le respect de la politique et des directives des organes délibérants, en rendant pleinement compte de l'utilisation des finances, et en conformité avec les normes de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique les plus élevées.

28. L'évaluation vise à donner une appréciation objective de projets, de programmes ou de politique en cours ou achevés, ainsi que de leur conception, de leur mise en œuvre et de leurs résultats. Son but est d'établir la pertinence et la réalisation des objectifs, l'efficacité, l'efficacités, les incidences et la viabilité. Les fonctions de supervision et d'évaluation à l'OIM visent à garantir la qualité et l'obligation redditionnelle dans l'exécution des activités de l'OIM. Je me réjouis à la perspective d'un nouvel élan donné à la réflexion stratégique, à l'élaboration des projets et aux pratiques de supervision novatrices dans les années à venir.

ii) Efforts visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières

29. Le deuxième thème concerne les efforts de l'OIM visant à renforcer les capacités en matière de gestion des frontières. Il s'agit là d'un important objectif de développement national et régional, alors que les pays cherchent à réaliser des gains d'efficacité pour stimuler la croissance économique en améliorant les échanges commerciaux et la mobilité humaine.

30. Pour tous les organismes de gestion des frontières, la difficulté est de savoir comment maintenir un juste équilibre entre des contrôles réglementaires efficaces et la nécessité de faciliter la circulation transfrontière des biens, des services et des personnes.

31. Continuant de jouer un rôle moteur en matière de gestion des frontières, l'OIM a mis au point un programme de renforcement des capacités pour soutenir les infrastructures et les systèmes de gestion des frontières, ainsi que la formation dans ce domaine. Elle a noué des partenariats de travail avec plusieurs institutions et organisations internationales, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), INTERPOL, l'OSCE et FRONTEx.

32. J'espère que notre programme de gestion des frontières pourra tirer profit de certaines des réformes novatrices engagées par certains Etats Membres, notamment dans les domaines de la biométrie et des systèmes de gestion des frontières automatisée. J'encourage les Etats Membres intéressés à envisager de détacher des experts auprès de l'OIM pour qu'ils nous aident à favoriser la coopération entre les Etats et à renforcer les capacités de gestion des frontières.

Point 9 : Soutien aux Etats Membres en développement et à ceux dont l'économie est en transition – Fonds 1035

33. L'expérience montre que le Fonds 1035 est un outil rapide, souple et réactif capable de répondre aux préoccupations immédiates des Etats Membres. Je remercie les Etats Membres de continuer à soutenir ce dispositif. Je tiens une fois de plus à souligner les contributions versées l'année dernière par les Gouvernements de l'Italie et de l'Espagne, qui ont toutes deux été reportées sur 2009. Permettez-moi en outre d'exprimer ma gratitude aux Gouvernements de l'Autriche, de la Belgique et des Etats-Unis d'Amérique pour leurs contributions volontaires affectées au Fonds. J'encourage les autres Etats Membres à suivre leur exemple.

Point 10 : Déclaration d'un Représentant du Comité de l'Association du personnel

34. Pour ce qui est de la déclaration d'un Représentant du Comité de l'Association du personnel (SAC), je tiens à réaffirmer mon attachement personnel aux travaux du Comité. Comme j'en ai fait la démonstration l'année dernière, je continuerai à collaborer étroitement avec le Comité pour répondre aux préoccupations du personnel et fournir tout l'appui nécessaire pour que le personnel de l'Organisation travaille dans les meilleures conditions possibles.

Point 11 : Rapport sur les ressources humaines

35. Le Rapport sur les ressources humaines fournit diverses informations sur les questions touchant aux ressources humaines, la politique du personnel et les services, et donne un aperçu statistique de la dotation en effectifs. Ces données statistiques mettent en lumière les efforts déployés par l'Administration pour remédier aux déséquilibres entre les nationalités et les sexes parmi les membres du personnel de l'OIM.

36. Le personnel de l'OIM est l'atout le plus précieux de l'Organisation. Je suis déterminé à mettre en place un système de ressources humaines équitable et transparent, et à permettre au personnel de se perfectionner. A cet égard, un certain nombre de décisions concernant la rotation ont été mises en œuvre l'année dernière en vue de diffuser les connaissances et de donner au personnel la possibilité de connaître différents aspects de l'action de l'Organisation. Je suis également heureux de constater que les efforts déployés pour améliorer les conditions de travail du personnel des bureaux extérieurs ont progressé et se sont traduits par l'extension de la couverture de l'assurance maladie au personnel local. La mise en œuvre du projet visant à soumettre l'ensemble des membres du personnel des bureaux extérieurs à des examens médicaux réguliers est dans sa phase finale.

Conclusion

37. Mesdames et Messieurs les délégués, j'arrive à la fin de ma déclaration. Je me réjouis à la perspective d'entendre vos points de vues et d'engager un débat constructif sur cet ordre du jour substantiel. Nous espérons que vous, les Etats Membres, vous nous encouragerez et nous soutiendrez en nous dotant des outils qui nous permettront de mener à bien notre importante action dans le domaine des migrations, dans l'intérêt des gouvernements et des migrants du monde entier.